

**CINQUIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 3 AVRIL 2020**  
**AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 19 JUILLET 2019**



**CREDIT SUISSE AG**

**PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE**

Le présent supplément en date du 3 avril 2020 (le "**Cinquième Supplément**") constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base (le "**Prospectus de Base**") en date du 19 juillet 2019, visé le 19 juillet 2019 par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") sous le numéro 19-384, relatif au programme d'émission de titres de créance (le "**Programme**") de Credit Suisse AG ("**CS**" ou "**l'Emetteur**"), le premier supplément (le "**Premier Supplément**") en date du 29 août 2019, visé le 29 août 2019 par l'AMF sous le numéro 19-415, le deuxième supplément (le "**Deuxième Supplément**") en date du 6 décembre 2019, visé le 6 décembre par l'AMF sous le numéro 19-564, le troisième supplément (le "**Troisième Supplément**") en date du 16 janvier 2020, visé le 16 janvier 2020 par l'AMF sous le numéro 20-010 et le quatrième supplément (le "**Quatrième Supplément**") en date du 5 février 2020, visé le 5 février 2020 par l'AMF sous le numéro 20-32. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Cinquième Supplément.

Le Prospectus de Base, le Premier Supplément, le Deuxième Supplément, le Troisième Supplément, le Quatrième Supplément et le Cinquième Supplément constituent un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**").

Le présent Cinquième Supplément a été déposé auprès de l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général.

Ce Cinquième Supplément au Prospectus de Base a été préparé conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF.

**Objet du Supplément**

Ce Supplément a pour objet :

- (a) d'apporter certaines modifications à l'élément B.12 du Résumé et du Résumé de l'Emission Pro Forma du Prospectus de Base, afin (i) d'inclure les informations financières clés de l'Emetteur pour la période close au 31 décembre 2019, et (ii) de modifier corrélativement la déclaration relative à l'absence de changement significatif dans la situation financière de l'Emetteur ;
- (b) d'apporter certaines modifications à l'élément D.2 du Résumé et du Résumé de l'Emission Pro Forma du Prospectus de Base et à la section "Facteurs de risque" dans le Prospectus de Base afin d'inclure des informations sur les risques liés au coronavirus COVID-19 extraites du Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse ;
- (c) d'incorporer par référence (i) le Formulaire 6-K en date du 3 février 2020, (ii) le Formulaire 6-K en date du 7 février 2020, (iii) le Formulaire 6-K du 13 février 2020, (iv) le Formulaire 6-K du 19 mars 2020, (v) le Formulaire 6-K du 25 mars 2020 et (vi) le Formulaire 20-F du 25 mars 2020 qui contient le Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse (tels que ces formulaires sont définis ci-dessous) au Prospectus de Base et d'apporter quelques modifications aux tables de concordance ;
- (d) d'apporter certaines modifications à la section intitulée "Credit Suisse AG" du Prospectus de Base et, plus précisément : (i) à la sous-section "Directoire de CS" ainsi qu'aux deux paragraphes suivants, et (ii) à la sous-section "Procédures judiciaires et arbitrales" ; et
- (e) de modifier certaines informations relatives à l'Emetteur dans la section intitulée "Informations Générales" dans le Prospectus de Base.

Une copie de ce Cinquième Supplément sera publiée sur les sites internet (a) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l' Emetteur (<https://derivative.credit-suisse.com/>). Des copies pourront notamment être obtenues au siège social de l'Emetteur et dans les établissements désignés des Agents Payeurs.

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que le présent Cinquième Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation durant au moins deux jours de négociation après publication du supplément, soit jusqu'au 7 avril 2020.

A l'exception de ce qui figure dans ce Cinquième Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'affecter l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans ce Cinquième Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Cinquième Supplément au Prospectus de Base prévaudront.

## SOMMAIRE

1.	<i>Modifications apportées aux éléments B.12 du Résumé et du Résumé de l'Emission Pro Forma du Prospectus de Base .....</i>	4
2.	<i>Modifications apportées à l'élément D.2 du Résumé et du Résumé de l'Emission Pro Forma du Prospectus de Base et à la section "Facteurs de Risque" du Prospectus de Base.....</i>	6
3.	<i>Incorporation des informations par référence dans le Prospectus de Base .....</i>	24
4.	<i>Modifications apportées à la section "Credit Suisse AG" dans le Prospectus de Base figurant aux pages 535 à 566 du Prospectus de Base : .....</i>	46
5.	<i>Modifications apportées à la section "Informations Générales" du Prospectus de Base :.....</i>	60

## Informations à intégrer

### 1. Modifications apportées aux éléments B.12 du Résumé et du Résumé de l'Emission Pro Forma du Prospectus de Base

L'élément B.12 du Résumé figurant aux pages 10 à 11 et du Résumé de l'Emission Pro Forma figurant aux pages 463 à 464 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

<b>"B.12 Informations financières clés ; absence de changement significatif défavorable et description des changements significatifs dans la situation financière de l'Emetteur:</b>	Les comptes consolidés de CS sont préparés conformément aux principes comptables généraux reconnus aux Etats-Unis. Les comptes de CS ne sont pas préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).		
	Les tableaux ci-dessous présentent le résumé des informations relatives à CS qui découlent des comptes de résultats consolidés audités de CS pour chaque année pour la période de trois ans, close au 31 décembre 2019 et des bilans consolidés audités de CS au 31 décembre 2019 et 2018.		
	<b>Informations extraites du compte de résultat consolidé de CS</b>		
	<i>En millions CHF</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre (audité)</i>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<i>Chiffre d'affaires net</i>	22,686	20,820
	<i>Provision pour pertes de crédit</i>	324	245
	<i>Total des charges d'exploitation</i>	17,969	17,719
	<i>Résultat/(pertes) avant impôts</i>	4,393	2,856
	<i>Charge d'impôts</i>	1,298	1,134
	<i>Résultat net/(pertes)</i>	3,095	1,722
	<i>Résultat net/(pertes), part des intérêts minoritaires</i>	14	(7)
	<i>Résultat net/(pertes) distribuable aux actionnaires</i>	3,081	1,729
	<b>Informations extraites du bilan consolidé de CS</b>		
<i>En millions CHF</i>	<i>31 décembre 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>	
Total de l'actif	790,459	772,069	

		Total du passif	743,696	726,075
		Total des fonds propres distribuables aux actionnaires	46,120	45,296
		Intérêts minoritaires	643	698
		Total des fonds propres	46,763	45,994
		Total bilan	790,459	772,069
		<p>En dehors de l'incertitude relative à l'impact du virus Covid-19 mentionnée dans l'élément D.2 du Résumé et du Résumé de l'Emission Pro Forma, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de CS et de ses filiales consolidées depuis le 31 décembre 2019.</p> <p>En dehors de l'incertitude relative à l'impact du virus Covid-19 mentionnée dans l'élément D.2 du Résumé et du Résumé de l'Emission Pro Forma, il n'y a eu aucun changement significatif concernant la situation financière de l'Emetteur et de ses filiales consolidées depuis le 31 décembre 2019."</p>		

2. **Modifications apportées à l'élément D.2 du Résumé et du Résumé de l'Emission Pro Forma du Prospectus de Base et à la section "Facteurs de Risque" du Prospectus de Base**

- a) Dans l'élément D.2 du Résumé aux pages 21 à 23 et du Résumé de l'Emission Pro Forma aux pages 507 à 510 du Prospectus de Base, les sous-sections allant de "Risque de liquidité" (inclue) à "Risques juridiques et réglementaires" (exclue) sont supprimées dans leur intégralité et remplacées par ce qui suit :

"Risque de liquidité :

- La liquidité de l'Emetteur pourrait être affectée si celui-ci n'était pas en mesure d'accéder aux marchés de capitaux, de céder ses actifs, ou si ses coûts de liquidité augmentent.
- Les activités de l'Emetteur dépendent largement de sa base de dépôts pour se financer.
- Toute modification de la notation de l'Emetteur peut avoir un effet négatif sur ses activités.

Risques de marché et de crédit :

- L'épidémie du COVID-19 pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et les résultats financiers de l'Emetteur.
- L'Emetteur peut subir des pertes importantes dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement du fait des fluctuations et de la volatilité des marchés.
- Les activités et l'organisation de l'Emetteur sont soumises à un risque de perte en cas de mauvaises conditions de marché ou d'évolutions économiques, monétaires, politiques, juridiques, réglementaires ou autres développements défavorables dans les pays où il opère.
- Les incertitudes concernant l'abandon éventuel des taux de référence pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de l'Emetteur et pourraient nécessiter des ajustements de ses contrats avec les clients et les autres acteurs du marché, ainsi qu'à ses systèmes et ses procédures.
- L'Emetteur peut subir des pertes significatives dans le secteur de l'immobilier.
- La détention de positions importantes et concentrées peut exposer l'Emetteur à de lourdes pertes.
- Les stratégies de couverture de l'Emetteur peuvent ne pas empêcher des pertes.
- Le risque de marché peut augmenter les autres risques auxquels l'Emetteur est exposé.
- L'Emetteur peut subir des pertes significatives du fait de son exposition au risque de crédit.
- La défaillance d'un ou de plusieurs grands établissements financiers pourrait avoir un impact négatif sur les marchés financiers en général et sur l'Emetteur en particulier.
- Les informations que l'Emetteur utilise pour gérer son risque de crédit peuvent être incorrectes ou incomplètes.

Risque de stratégie :

- L'Emetteur peut ne pas réaliser l'ensemble des bénéfices attendus de ses initiatives stratégiques.

Risque pays et risque de change :

- Les risques pays peuvent aggraver les risques de marché et de crédit auxquels est exposé l'Emetteur.
- L'Emetteur peut subir des pertes significatives sur les marchés émergents.
- Les variations de change peuvent avoir une incidence défavorable sur le résultat d'exploitation de l'Emetteur.

Risques opérationnels, gestion des risques et risques d'estimation :

- L'Emetteur est exposé à une grande variété de risques opérationnels, y compris des risques liés à la cyber sécurité et aux technologies de l'information
- L'Emetteur peut subir des pertes du fait de la mauvaise conduite d'un salarié.
- Les procédures et politiques de gestion des risques de l'Emetteur peuvent ne pas toujours être efficaces,
- Nos résultats réels pourraient différer de nos estimations et de nos évaluations.
- Les procédures et politiques de gestion des risques de l'Emetteur peuvent ne pas toujours être efficaces, en particulier sur des marchés très volatils.
- Le traitement comptable des entités hors bilan par CSG pourrait changer. "

- b) Dans la section intitulée "Facteurs de risque" du Prospectus de Base, la sous-section "2. Risques associés à la solvabilité de l'Emetteur - (b) risques liés à CS" figurant aux pages 33 à 49 du Prospectus de Base est supprimée dans son intégralité et remplacée par ce qui suit :

(b) Risques liés à CS

Les Facteurs de Risque décrits ci-après doivent être examinés conjointement avec les facteurs de risque mentionnés aux pages 43 à 52 (61 à 70 sur le PDF) du Formulaire 20-F du 25 mars 2020 auquel est annexé le Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse, incorporé par référence au présent Prospectus de Base.

CS est une filiale à 100% de Credit Suisse Group AG ("CSG") et avec ses filiales consolidées, le "Groupe". CS est exposée à différents risques qui pourraient avoir une incidence négative sur le résultat global de ses opérations et sa situation financière, y compris, entre autres, les risques décrits ci-après.

(i) **Risque de liquidité**

La liquidité, ou l'accès rapide à des fonds, est essentiel aux activités de CS, notamment à ses activités de banque d'investissement. CS vise à maintenir un niveau de liquidité suffisant pour satisfaire ses obligations dans un contexte de liquidité sous tension.

***La liquidité de CS pourrait être compromise si il se trouvait dans l'incapacité d'accéder aux marchés de capitaux, de vendre ses actifs, ou si les coûts liés à la liquidité augmentaient.***

La capacité de CS d'emprunter avec ou sans garantie et le coût de cet emprunt peuvent être influencés par des hausses des taux d'intérêt ou des *spreads* de crédit, la disponibilité du crédit, les exigences réglementaires en matière de liquidité ou la perception par le marché du risque lié à CS, à certaines de ses contreparties ou au secteur bancaire dans son ensemble, y compris par la solvabilité perçue ou réelle de CS. L'impossibilité d'obtenir un financement sur les marchés de la dette non garantie à long terme ou à court terme ou d'accéder aux marchés des prêts garantis pourrait avoir des conséquences négatives notables sur la liquidité de CS. Sur des marchés de crédit difficiles, les coûts de financement de CS peuvent augmenter ou CS peut se retrouver dans l'incapacité de lever des fonds pour maintenir ou élargir ses activités, ce qui nuirait au résultat global de ses opérations. A la suite de la crise financière de 2008 et de 2009, les coûts liés à la liquidité de CS ont augmenté, et CS prévoit d'encourir des coûts récurrents résultant des exigences réglementaires en matière d'augmentation de la liquidité.

Si CS se révèle incapable d'obtenir les fonds nécessaires sur les marchés des capitaux (y compris par le biais d'offres d'actions, de titres de capital réglementaires et autres titres de créance), CS peut être dans l'obligation de liquider des actifs non grevés pour couvrir ses engagements. En cas de réduction de la liquidité, CS peut être dans l'incapacité de vendre certains de ses actifs ou être amenée à vendre des actifs à des prix réduits, ce qui dans les deux cas pourrait avoir une incidence négative sur le résultat global de ses opérations et sur sa situation financière.

***Les activités de CS dépendent fortement de sa base de dépôts pour leur financement***

Les activités de CS bénéficient de sources de financement à court terme, principalement des dépôts à vue, des prêts interbancaires, des dépôts à terme et des obligations de caisse. Bien que les dépôts aient été historiquement une source de financement stable, il se peut que cela cesse d'être le cas. Dans ce cas, cela pourrait avoir une incidence négative sur la position de liquidité de CS, qui pourrait alors être dans l'incapacité d'accepter des retraits à la demande ou à leur échéance contractuelle, de rembourser des emprunts à échéance ou de consentir de nouveaux prêts, de financer de nouveaux investissements ou de nouvelles activités.

***Toute modification de la notation de CS peut avoir un effet négatif sur ses activités***

Les notations de crédit sont définies par des agences de notation. Ces agences peuvent baisser, annoncer leur intention de baisser ou supprimer leurs notations à tout moment. Les principales agences de notation restent concentrées sur le secteur des services financiers et particulièrement



sur les baisses potentielles de rentabilité, la volatilité des prix des actifs, l'impact de tout assouplissement ou renforcement potentiel des exigences réglementaires et les enjeux des augmentations des coûts liés à la conformité et au contentieux. ou de Toute baisse de la notation de CS pourrait augmenter ses coûts d'emprunt, limiter son accès aux marchés des capitaux, augmenter son coût du capital et avoir une incidence négative sur sa capacité à vendre ou à commercialiser ses produits, à réaliser des opérations commerciales (notamment des opérations de financement et des opérations sur instruments dérivés) et à conserver sa clientèle.

(ii) **Risques de marché et de crédit**

L'épidémie de COVID-19 pourrait avoir des conséquences négatives sur les activités, les opérations et les résultats financiers de CS.

Le 3 mars 2020, le COVID-19 a été qualifié de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé. Depuis décembre 2019, le COVID-19 s'est propagé rapidement, avec au moins 150 pays et territoires dans le monde où des cas de COVID-19 ont été confirmés, et une forte concentration de cas dans certains pays où CS exerce ses activités.

La propagation du COVID-19, les contrôles gouvernementaux stricts et les interdictions de voyager qui en résultent dans le monde entier ont perturbé les chaînes d'approvisionnement et l'activité économique mondiales, et le marché est entré dans une période de volatilité accrue. La propagation du COVID-19 devrait avoir un impact important sur l'économie mondiale, au moins au cours du premier semestre de 2020, et affectera probablement les résultats financiers de CS, notamment les estimations de pertes de crédit, les revenus de trading, les revenus d'intérêts nets et les éventuelles évaluations du goodwill. L'ampleur de l'impact négatif de la pandémie sur l'économie et les marchés mondiaux dépendra, en partie, de la durée et de la gravité des mesures prises pour limiter la propagation du virus et, en partie, de l'ampleur et de l'efficacité des mesures de compensation prises par les gouvernements. CS suit de près les effets et l'impact potentiels sur ses opérations, ses activités et sa performance financière, y compris les liquidités et l'utilisation du capital, bien qu'il soit difficile d'en prévoir pleinement l'ampleur à l'heure actuelle en raison de l'évolution rapide de cette situation incertaine.

***CS peut subir des pertes importantes dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement du fait des fluctuations et de la volatilité du marché***

Bien que CS ait poursuivi ses efforts en vue de réduire son bilan et a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la stratégie de CSG au cours des dernières années, elle continue également de maintenir de grandes positions de trading et d'investissement et des couvertures sur les marchés de la dette, des changes et des actions ainsi que des positions importantes dans des capitaux privés, des fonds spéculatifs, des biens immobiliers et d'autres actifs. Ces positions pourraient être négativement affectées par la volatilité sur les marchés financiers et les autres marchés, c'est-à-dire par le degré de fluctuation des cours sur une période donnée dans un marché donné, quels que soient les niveaux des marchés. Si CS détient des actifs ou à des positions nettes longues sur un ou plusieurs de ces marchés, un ralentissement de ces marchés pourrait entraîner des pertes ou une baisse de la valeur de ses positions nettes longues. A l'inverse, si CS vend des actifs qu'elle ne détient pas ou a des positions nettes courtes sur l'un quelconque de ces marchés, un redressement de ces marchés pourrait exposer CS à des pertes importantes si elle tente de couvrir ses positions nettes courtes en achetant des actifs sur un marché en hausse. Les fluctuations, les ralentissements et la volatilité du marché peuvent avoir une incidence négative sur la juste valeur des positions de CS et sur le résultat global de ses opérations. De mauvaises conditions de marché ou un contexte économique défavorable ont déjà entraîné, et pourraient entraîner à l'avenir, une baisse significative des revenus nets et de la rentabilité de CS.

***Les activités et l'organisation de CS sont soumises à un risque de perte en cas de mauvaises conditions de marché ou d'évolutions économiques, monétaires, politiques, juridiques, réglementaires ou autres défavorables dans les pays où elles sont présentes.***

Comme CS est une société de services financiers internationale, ses activités sont fortement influencées par les conditions sur les marchés financiers, le contexte économique général, les événements géopolitiques et l'évolution de la situation en Europe, aux Etats-Unis, en Asie et ailleurs dans le monde (même dans les pays dans lesquels CS n'exerce pas d'activités

actuellement). La reprise après la crise économique de 2008 et 2009 continue d'être lente dans plusieurs marchés développés clés. La crise de la dette souveraine européenne, ainsi que les problèmes que posent aux Etats-Unis les niveaux d'endettement et le processus budgétaire fédéral n'ont pas été résolus de manière définitive. De plus, la volatilité des prix des matières premières et les inquiétudes concernant les marchés émergents ont eu un effet négatif sur les marchés financiers. La volatilité a augmenté début 2020 et les indices boursiers ont diminué en raison des inquiétudes concernant la propagation du COVID-19. La situation financière et le résultat global des opérations de CS pourraient être gravement affectés si ces conditions ne s'amélioraient pas, se poursuivaient ou s'aggravaient. Par ailleurs, de nombreux pays ont connu de graves perturbations économiques spécifiques à ces pays ou régions, y compris, entre autres conditions défavorables, des fluctuations extrêmes des taux de change, une forte inflation ou une croissance faible, voire négative, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les opérations ou les investissements de CS.

Des préoccupations constantes au sujet des faiblesses des conditions économiques et fiscales de certaines économies européennes, y compris l'impact lié à la crise des réfugiés, l'incertitude politique et la sortie du Royaume-Uni de l'UE, pourraient entraîner des perturbations sur les marchés en Europe et dans le monde et pourrait ainsi avoir un impact négatif sur les institutions financières (notamment CS) qui prêtaient des fonds ou étaient en relations d'affaires avec ces pays. CS ne peut pas prévoir avec exactitude l'impact de la sortie du Royaume-Uni de l'UE sur CS ni la sortie de la période de transition qui est attendue pour le 31 décembre 2020, et cet impact pourrait être négatif sur le résultat global de leurs opérations et leur situation financière future.

Les entités juridiques de CS établies au Royaume-Uni ou qui mènent leurs activités dans ce pays seront confrontées à des restrictions concernant la fourniture de services ou la conduite d'affaires au sein de l'UE après, la période de transition, ce qui amènera CS à devoir apporter des modifications potentiellement importantes à la structure de ses entités juridiques ou à déménager les sites dans lesquels elle réalise certaines opérations ce qui pourrait augmenter les coûts opérationnels, réglementaires et de conformité.

Alors que l'exécution du programme de modification de la structure des entités juridiques du Groupe en vue de respecter les exigences réglementaires est en grande partie achevée, demeure un certain nombre d'incertitudes susceptibles d'avoir un effet négatif sur sa faisabilité, sa portée et son calendrier sur les résultats attendus relativement à la structure juridique du Groupe. D'importantes évolutions juridiques et réglementaires concernant CS et ses opérations pourraient l'amener à apporter d'autres modifications à sa structure juridique. La mise en œuvre de ces modifications a demandé et pourrait encore demander beaucoup de temps et de ressources et a fait augmenter et pourrait continuer à faire augmenter les coûts opérationnels, le coût du capital, les coûts de financement et les charges fiscales de CS ainsi que le risque de crédit de ses contreparties. L'incertitude politique en Europe continentale pourrait aussi avoir une incidence négative sur les activités de CS et du Groupe. La popularité croissante des sentiments nationalistes pourrait entraîner des modifications profondes des politiques nationales et ralentir le chemin vers une intégration européenne plus poussée. Des incertitudes similaires existent concernant l'impact des projets récents de modification des politiques commerciale, migratoire, environnementale et étrangère des Etats-Unis. Les tensions commerciales mondiales croissantes, y compris entre des partenaires commerciaux clés tels que la Chine, les Etats-Unis et l'UE, les incertitudes politiques dans les zones telles que Hong Kong et la propagation du COVID-19 peuvent perturber la croissance économique mondiale et avoir également un impact négatif sur les activités de CS. D'autres développements tels que le changement climatique et les risques et préoccupations qui y sont liés peuvent entraîner une diminution de l'activité des clients, avoir un impact négatif sur l'environnement général d'exploitation, nuire à la réputation de CS en raison de son implication ou de celle de ses clients dans certaines activités commerciales liées au changement climatique ou avoir un effet négatif sur son activité.

Dans le passé, la faiblesse des taux d'intérêt a eu un effet négatif sur les revenus nets d'intérêts de CS et sur la valeur de trading et hors trading de ses portefeuilles obligataires, et a entraîné une perte des dépôts des clients ainsi qu'une augmentation des engagements liés aux régimes de retraites existants. En outre, les taux d'intérêt devraient rester bas pendant une période plus longue. Les évolutions futures des taux d'intérêt, y compris une hausse de ceux-ci ou une modification des taux d'intérêt à court terme actuellement négatifs sur le marché d'origine de CS, pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats. Les récentes réductions des taux

d'intérêt par les gouvernements nationaux et les banques centrales en réponse à l'apparition du COVID-19, y compris aux États-Unis, pourraient également avoir un impact négatif sur nos revenus d'intérêts nets, notamment dans nos divisions International Wealth Management et Asia Pacific en raison de leur part plus importante dans les dépôts libellés en dollars américains. De plus, les fluctuations des marchés d'actions ont affecté la valeur des portefeuilles de trading et hors trading de CS, tandis que la force historique du franc suisse a eu un effet négatif sur son chiffre d'affaires et son résultat net et exposer CS à un risque sur les taux de change. Par ailleurs, les différences de politique monétaire entre les principales économies dans lesquelles CS mène ses activités, notamment entre la Réserve Fédérale Américaine (la "**Fed**"), la Banque Centrale Européenne et la Banque Nationale Suisse (la "**BNS**") peuvent aussi affecter négativement les résultats de CS.

Ces conditions économiques ou de marché défavorables peuvent impacter négativement les activités de banque d'investissement et de gestion de patrimoine de CS et peuvent donc avoir une incidence négative sur ses recettes nettes reçues sous forme de commissions ou de *spread*. Ces conditions peuvent entraîner une baisse de l'activité des clients de la banque d'investissement, et ainsi avoir un impact négatif sur les honoraires liés au conseil financier et les commissions de prise ferme de CS. Ces conditions peuvent aussi affecter négativement les types et les volumes de négociation de titres que CS réalise pour ses clients. Un comportement prudent des investisseurs en réponse à des conditions défavorables pourrait entraîner une baisse générale de la demande des clients pour les produits de CS, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses résultats d'exploitation et ses possibilités de croissance. Des conditions économiques et de marché défavorables ont affecté les activités de CS dans le passé, notamment le faible niveau des taux d'intérêt, le comportement prudent des investisseurs et les changements dans la structure du marché. Ces facteurs négatifs pourraient se traduire, par exemple, par une baisse des commissions et des rémunérations issues des activités de flux avec les clients, de trading et de gestion d'actifs de CS, y compris les commissions et frais qui sont basés sur la valeur des portefeuilles des clients de CS.

La réponse de CS à des conditions de marché ou économiques défavorables peut différer de celle de ses concurrents et un rendement des investissements inférieur à celui de ses concurrents ou à celui des indices de référence en matière de gestion d'actifs pourrait également entraîner une baisse des actifs sous gestion et des frais connexes, ce qui rendrait qu'elle tire des commissions et des spreads. plus difficile l'attraction de nouveaux clients. Il pourrait y avoir un déplacement de la demande des clients vers des produits plus complexes, ce qui pourrait entraîner un important désendettement des clients, et les résultats d'exploitation liés aux activités de banque privée et de gestion d'actifs de CS pourraient être affectés de manière négative. Des conditions de marché ou économiques défavorables pourraient exacerber ces effets.

De plus, de nombreuses activités de CS impliquent des opérations avec des entités gouvernementales, y compris des entités supranationales, nationales, étatiques, régionales, municipales et locales, ou la négociation d'obligations de ces entités. Ces activités peuvent exposer CS à un risque souverain, à un risque de crédit ou à des risques opérationnels et de réputation accrus, qui peuvent également augmenter en raison de conditions économiques ou de marché défavorables. Les risques liés à ces transactions incluent le risque qu'une entité gouvernementale manque à ses obligations de paiement, restructure ses obligations, ou prétende que les actions réalisées par ses représentants dépassaient la compétence juridique de ces représentants, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la situation financière et le résultat global des opérations de CS.

Des conditions économiques ou de marché défavorables peuvent également avoir un impact négatif sur les opérations de capital-investissements de CS, , puisque, en cas de baisse substantielle de la valeur d'une opération de capital-investissement, CS pourrait ne pas bénéficier du revenu et des plus-values réalisées sur cet investissement (part à laquelle CS a droit dans certains cas si le rendement de cet investissement dépasse un certain seuil), d'être dans l'obligation de rembourser aux investisseurs les paiements d'intérêt excédentaires précédemment reçus en avance et de perdre sa quote-part du capital investi. De plus, il peut devenir plus difficile de céder l'investissement, car même les investissements qui affichent une bonne performance peuvent être difficiles à réaliser.

En plus des facteurs macroéconomiques mentionnés ci-dessus, d'autres événements échappant au contrôle de CS, y compris des attaques terroristes, des cyberattaques, des conflits militaires, des sanctions économiques ou politiques, des pandémies, des troubles politiques ou des catastrophes naturelles pourraient avoir un impact négatif significatif sur la situation économique et les conditions de marché, la volatilité des marchés et l'activité financière, impact qui pourrait se répercuter sur les activités et les résultats de CS.

**Les incertitudes concernant l'arrêt éventuel des taux de référence peuvent avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de CS et peuvent nécessiter des ajustements de ses accords avec les clients et les autres acteurs du marché, ainsi que de ses systèmes et processus.**

En juillet 2017, la Financial Conduct Authority (la "FCA"), l'autorité britannique des marchés financiers) du Royaume-Uni (le "Royaume-Uni"), qui régule le taux interbancaire de référence dénommé LIBOR ("LIBOR"), a annoncé qu'elle n'inciterait ni ne contraindrait plus les banques à contribuer au calcul du taux de référence LIBOR après 2021. Il apparaît hautement probable que le LIBOR sera même abandonné après 2021. CS a identifié un nombre important de ses passifs et actifs liés au LIBOR et à d'autres taux de référence dans les entreprises qui nécessitent une transition vers d'autres taux de référence. L'arrêt ou les changements futurs dans l'administration des taux de référence pourraient avoir des conséquences négatives sur le rendement, la valeur et le marché des titres et autres instruments dont les rendements ou les mécanismes contractuels sont liés à un tel taux de référence, y compris ceux émis et négociés par le Groupe. Par exemple, d'autres produits indexés à des taux de référence peuvent ne pas offrir de structure de durée, peuvent calculer les paiements d'intérêts différemment des produits indexés à des taux de référence, ce qui pourrait entraîner une plus grande incertitude quant aux obligations de paiement correspondantes, et nécessiterait probablement une modification des conditions contractuelles des produits actuellement indexés à des conditions/échéances autres que celles au jour le jour (*overnight*). Le remplacement du LIBOR ou de tout autre taux de référence par un taux de référence alternatif pourrait avoir un impact négatif sur la valeur et le rendement des titres et autres contrats existants et entraîner des erreurs de prix et des risques supplémentaires d'ordre juridique, financier, fiscal, opérationnel, commercial, de conformité, de réputation, de concurrence ou autre pour CS, ses clients et les autres acteurs du marché. Par exemple, CS peut être confronté à un risque de litige, de différend ou d'autres actions de la part de clients, de contreparties, de consommateurs, d'investisseurs ou d'autres personnes concernant l'interprétation ou l'application des dispositions connexes ou si nous ne communiquons pas de manière appropriée l'effet que le passage à des taux de référence alternatifs aura sur les produits existants et futurs. En outre, toute transition vers des taux de référence alternatifs nécessitera des modifications de la documentation, des méthodes, des processus, des contrôles, des systèmes et des opérations, ce qui entraînera également une augmentation des efforts et des coûts. Il pourrait également y avoir des risques liés à la transition. Par exemple, la stratégie de couverture de CS peut être affectée négativement ou le risque de marché peut augmenter dans le cas où des taux de référence alternatifs différents s'appliquent à ses actifs par rapport à ses passifs.

#### ***CS peut subir des pertes importantes dans le secteur de l'immobilier***

CS finance et acquiert des positions principales dans un certain nombre de biens immobiliers et de produits liés à des biens immobiliers, principalement pour des clients, et des prêts garantis par des biens immobiliers à usage commercial ou résidentiel. Au 31 décembre 2019, les prêts immobiliers du Groupe tels que déclarés à la BNS représentaient un total d'environ 148 milliards CHF. CS titrise et négocie également des biens immobiliers commerciaux et résidentiels, des prêts globaux et des prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers ainsi que d'autres actifs et produits liés à des propriétés commerciales ou résidentielles, y compris des titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux et résidentiels. Les activités et l'exposition au risque de CS liées à l'immobilier peuvent être négativement affectées par tout ralentissement sur les marchés immobiliers ou dans d'autres secteurs ou par un ralentissement de l'économie en général. Le risque d'éventuelles corrections de prix sur le marché immobilier dans certaines régions de Suisse peut notamment avoir une incidence négative sur les activités de CS liées à l'immobilier.

#### ***La détention de positions fortes et concentrées peut exposer CS à des pertes importantes***

Une concentration des risques peut aggraver les pertes, étant donné que CS a accordé d'importants prêts à, et détient un nombre assez conséquent de participations dans, certains clients, secteurs ou pays. Un ralentissement de la croissance économique dans un secteur où CS a d'importants engagements, par exemple par le biais de ses services de prise ferme, de prêt ou de conseil, pourrait aussi avoir un effet négatif sur les recettes nettes de CS.

CS est exposée à une importante concentration de risques dans le secteur des services financiers du fait du grand volume d'opérations qu'elle réalise régulièrement avec des brokers, des banques, des fonds et autres établissements financiers. De plus, dans le cadre de la conduite normale de ses activités, CS peut être exposée à une concentration de risques liés à une contrepartie spécifique. Par ailleurs, CS, et d'autres institutions financières, peuvent présenter un risque systémique en cas de crise financière ou de crédit, et peuvent ainsi être vulnérables au sentiment et à la confiance du marché, en particulier en période de forte tension économique. CS, à l'instar d'autres établissements financiers, continue d'adapter ses pratiques et ses opérations en concertation avec les organismes de régulation pertinents pour mieux évaluer son exposition et sa gestion du risque systémique et de la concentration des risques liés aux établissements financiers. Les organismes de régulation continuent de se concentrer sur ces risques et de nombreuses nouvelles réglementations et propositions gouvernementales y ont trait, ce qui entraîne une forte incertitude réglementaire concernant la meilleure manière de les gérer. Il ne peut être garanti que les évolutions au niveau du secteur, des opérations et des pratiques de CS ou de la réglementation permettront de gérer efficacement ces risques.

La concentration des risques peut entraîner des pertes pour CS, même lorsque la situation économique et les conditions de marché sont généralement favorables à d'autres acteurs du secteur.

#### ***Les stratégies de couverture de CS peuvent ne pas réussir à prévenir les pertes***

Si l'un quelconque des différents instruments ou stratégies que CS utilise pour couvrir son exposition à différents types de risques dans le cadre de ses activités se révèle inefficace, elle peut subir des pertes. CS peut être dans l'incapacité d'acheter des couvertures, ses positions peuvent être uniquement couvertes en partie, ou ses stratégies de couverture peuvent ne pas atténuer de manière efficace son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou ne pas réussir à la protéger contre tous les types de risques.

#### ***Le risque de marché peut augmenter les autres risques auxquels CS est exposée***

En plus des effets potentiellement négatifs décrits ci-dessus qu'il pourrait avoir sur les activités de CS, le risque de marché peut exacerber les autres risques auxquels CS doit faire face. Par exemple, si CS subissait d'importantes pertes de trading, ses besoins en liquidité pourraient fortement augmenter tandis que son accès aux liquidités pourrait être limité. Dans le cas d'un nouveau ralentissement du marché, les clients et les contreparties de CS pourraient eux-mêmes subir d'importantes pertes, fragilisant ainsi leur situation financière, ce qui ferait augmenter l'exposition de CS à leurs risques de crédit et de contrepartie.

#### ***CS peut subir des pertes importantes du fait de son exposition au risque de crédit***

Les activités de CS sont exposées au risque fondamental que les emprunteurs et les autres contreparties soient incapables de remplir leurs obligations. CS est ainsi exposée au risque de crédit dans une large gamme de transactions qu'elle réalise avec de nombreux clients et contreparties, y compris des prêts, des engagements et des lettres de crédit ainsi que des opérations sur instruments dérivés, des opérations de change et autres. L'exposition au risque de crédit de CS peut être exacerbée par des tendances économiques ou de marché défavorables ainsi que par une hausse de la volatilité des marchés ou des instruments concernés. Par exemple, les effets économiques négatifs découlant de l'épidémie du COVID-19, tels que les perturbations de l'activité économique et des chaînes d'approvisionnement mondiales, auront probablement un impact négatif sur la solvabilité de certaines contreparties et entraîneront une augmentation des pertes de crédit pour les activités de CS. De plus, des perturbations de la liquidité ou de la transparence des marchés financiers peuvent empêcher CS de vendre, de syndiquer ou de réaliser la valeur de ses positions, entraînant ainsi une augmentation de la concentration des risques. L'impossibilité de réduire ces positions peut non seulement aggraver les risques de marché et de

crédit associés à ces positions, mais aussi augmenter le nombre d'actifs pondérés en fonction des risques sur le bilan de CS, ce qui augmenterait ses besoins en fonds propres, et tous ces facteurs pourraient avoir un effet négatif sur les activités de CS.

L'évaluation régulière par CS de la solvabilité de ses clients et de ses contreparties ne dépend pas du traitement comptable de l'actif ou de l'engagement concerné. Les évolutions de la solvabilité des prêts et des engagements de prêts évalués à leur juste valeur sont reflétées dans les revenus de trading.

La détermination des provisions pour pertes sur prêts est soumise de manière significative à l'appréciation de la direction de CS. Les activités bancaires de CS peuvent nécessiter l'augmentation de leurs provisions pour pertes sur prêts ou peuvent enregistrer des pertes supérieures aux provisions déterminées au préalable si leurs estimations initiales des pertes s'avèrent inappropriées, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur le résultat global de ses opérations. CS a adopté la norme comptable "*Measurement of Credit Losses on Financial Instruments*" (ASU 2016-13) et ses modifications ultérieures le 1er janvier 2020 et intégrera des informations prospectives et des facteurs macroéconomiques dans ses estimations de pertes de crédit en appliquant l'approche rétrospective modifiée. En outre, les effets entourant l'apparition de la crise COVID-19 ou d'autres développements économiques négatifs auront probablement un effet négatif sur les estimations de pertes de crédit et les évaluations du goodwill du Groupe à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les résultats d'exploitation de CS.

Dans certaines circonstances, CS peut assumer un risque de crédit à long terme, étendre un crédit contre une garantie illiquide ou fixer le prix d'instruments dérivés basés de façon agressive sur la base des risques de crédit qu'elle prend. En conséquence de ces risques, les exigences de fonds propres et de liquidité de CS peuvent continuer à augmenter.

***La défaillance d'un ou de plusieurs grands établissements financiers pourrait avoir un impact négatif sur les marchés financiers en général et sur CS en particulier***

Des inquiétudes ou des rumeurs concernant la défaillance réelle d'un établissement pourraient entraîner de graves problèmes de liquidité, des pertes importantes ou la défaillance d'autres établissements, car la solidité commerciale de nombreux établissements peut être très dépendante de celle d'autres établissements du fait des relations de crédit, de négociation, de compensation ou autres existant entre ces établissements. Ce risque est parfois appelé "risque systémique". Des inquiétudes concernant la défaillance ou la faillite de nombreux établissements financiers, incluant de ceux situés dans la Zone Euro ou fortement exposés à celle-ci, à entraîner des pertes ou des défaillances parmi les établissements et les intermédiaires financiers avec lesquels CS interagit quotidiennement, tels que des organismes de compensation, des chambres de compensation, des banques, des entreprises d'investissement et des bourses. L'exposition au risque de crédit de CS augmentera aussi si les actifs qu'elle détient à titre de garantie ne peuvent pas être réalisés ou ne peuvent être liquidés qu'à des prix insuffisants pour couvrir le montant total de l'exposition.

***Les informations que CS utilise pour gérer son risque de crédit peuvent être incorrectes ou incomplètes***

Bien que CS examine régulièrement son exposition au risque de crédit de certains clients et contreparties ainsi qu'aux secteurs, aux pays et aux régions spécifiques dont elle pense qu'ils peuvent s'avérer préoccupants en matière de crédit, un risque de défaillance peut résulter d'événements et de circonstances qui sont difficiles à prévoir ou à détecter, tels que la fraude. CS peut également manquer d'informations exactes et complètes concernant le risque de crédit ou le risque lié aux transactions d'une contrepartie, ou concernant les risques associés à des secteurs, pays ou régions spécifiques, ou encore mal interpréter les informations qu'elle reçoit ou évaluer de manière incorrecte une situation de risque donnée. De plus, il ne peut être garanti que les mesures mises en œuvre pour gérer ces risques seront efficaces en toutes circonstances.

### **(iii) Risques de stratégie**

***CS peut ne pas tirer tous les bénéfices attendus des initiatives stratégiques de CSG***

A la fin de l'année 2018, CS a achevé son programme de restructuration de trois ans, qui visait à mettre en œuvre une nouvelle structure et une nouvelle organisation stratégique globale pour le

Groupe,. Après l'achèvement du programme de restructuration de CS, des efforts ont été fournis afin de mettre en œuvre les objectifs stratégiques de CS, qui sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses clés concernant, entre autres, la situation économique future, la croissance économique de certaines régions géographiques, l'environnement réglementaire, sa capacité à réaliser certaines ambitions et à atteindre certains objectifs financiers et les anticipations de taux d'intérêt et l'action des banques centrales. Si l'une de ces hypothèses (incluant de façon non limitative, celles concernant la capacité de CSG à réaliser certaines ambitions et à atteindre certains objectifs financiers) s'avère partiellement ou totalement inexacte, la capacité de CSG à obtenir tout ou partie des bénéfices prévus de cette stratégie pourrait être limitée, notamment sa capacité à retenir des employés clés, distribuer le résultat net à ses actionnaires comme prévu par le biais d'un programme durable de dividendes ordinaires et de rachat d'actions ou atteindre ses autres objectifs, tels que ceux relatifs au rendement des capitaux propres tangibles ou aux économies de coûts. En outre, le Groupe dépend des dividendes, distributions et autres paiements de ses filiales pour financer les paiements de dividendes externes et les rachats d'actions. Des facteurs échappant au contrôle de CSG, incluant de façon non limitative, la situation économique et les conditions de marché, l'évolution de la loi et de la réglementation, incluant l'application des réglementations qui seront émises par l'*US Internal Revenue Service* et relatives à l'érosion de l'assiette fiscale (*anti-érosion*) et anti-fraude (*anti-abuse tax*) américaines ("**BEAT**"), le risque d'exécution lié à la mise en œuvre de sa stratégie et d'autres difficultés et facteurs de risque mentionnés dans le présent Prospectus de Base pourraient limiter sa capacité à tirer de sa stratégie tout ou partie des bénéfices prévus. Les paiements en capital des filiales peuvent être limités en raison de contraintes réglementaires, fiscales ou autres. Tandis que CSG continue de s'efforcer à modifier l'orientation stratégique du Groupe, l'ampleur des changements qu'elle a annoncés augmente le risque d'exécution de sa stratégie. Si CSG s'avère incapable de mettre en œuvre avec succès tout ou partie de sa stratégie ou si les éléments de sa stratégie qui sont mis en œuvre ne produisent pas les bénéfices prévus, les résultats financiers de CSG et de CS et le cours des actions de CSG pourraient en être fortement affectés.

Par ailleurs, une partie de la stratégie de CSG implique un changement de priorités dans certains de ses domaines d'activité, ce qui pourrait avoir des effets négatifs imprévus sur d'autres activités et un impact négatif sur CSG dans son ensemble.

La mise en œuvre de la stratégie de CSG peut augmenter son exposition à certains risques, incluant de façon non limitative, des risques de crédit, des risques de marché, des risques opérationnels ou à des risques réglementaires. CSG vise aussi à atteindre certains objectifs, par exemple en matière rendement des capitaux propres tangible, mais peut ne pas y parvenir. Il ne peut être garanti que CSG réussira à atteindre ces buts et objectifs de la manière décrite ou qu'elle parviendra à les atteindre. Enfin, une modification de la structure organisationnelle des activités de CSG, ainsi que des changements au sein du personnel et de la direction, peuvent entraîner une instabilité temporaire de ses opérations.

De plus, les acquisitions et les autres opérations similaires que CSG réalise dans le cadre de sa stratégie l'expose à certains risques. Bien que CSG examine les registres des entreprises qu'elle prévoit d'acquérir, elle n'est généralement pas en mesure d'étudier l'ensemble de ces documents en détail. Même une analyse approfondie des registres d'une entreprise peut ne pas révéler des problèmes existants ou potentiels ou ne pas permettre à CSG de se familiariser suffisamment avec cette entreprise pour évaluer correctement l'ensemble de ses capacités et de ses défauts. Par conséquent, CSG peut assumer des responsabilités imprévues (y compris des problèmes juridiques ou de conformité), ou une entreprise qu'elle acquiert peut ne pas dégager une performance aussi bonne que prévue. CSG peut également ne pas réussir à efficacement intégrer ses acquisitions dans ses opérations existantes en raison, entre autres, de différences de procédures, de pratiques commerciales et de systèmes technologiques, ainsi que de difficultés à adapter une entreprise acquise à sa structure organisationnelle. CSG court le risque que les rendements de ses acquisitions ne couvrent pas les dépenses ou les dettes encourues pour acquérir ces entreprises ou les dépenses d'investissement nécessaires pour les développer. CSG court aussi le risque que des acquisitions non réussies le forcent en définitive à déprécier ou à amortir tout goodwill associé à ces opérations. CSG continue d'avoir un goodwill important lié à l'acquisition de Donaldson, Lufkin & Jenrette Inc. en 2000. CSG affiche encore aujourd'hui sur son bilan des goodwill importants liés à cette acquisition et à d'autres opérations qui pourraient entraîner d'autres charges de dépréciation de goodwill.

CSG peut également chercher à créer de nouvelles joint-ventures (au sein du Groupe et avec des acteurs extérieurs) et à former de nouvelles alliances stratégiques. Bien qu'elle s'efforce de trouver des partenaires appropriés, les projets de joint-ventures de CSG peuvent ne pas rencontrer le succès escompté ou ne pas être à la hauteur des investissements réalisés et des autres engagements pris.

(iv) **Risque pays et risque de change**

*Les risques pays peuvent aggraver les risques de marché et de crédit auxquels est exposée CS*

Les risques liés aux pays, les risques régionaux et les risques politiques sont des composantes du risque de marché et du risque de crédit. Les marchés financiers et la situation économique en général ont été fortement affectés, et pourraient être fortement affectés à l'avenir par de tels risques. Des tensions économiques ou politiques dans un pays ou une région, y compris des tensions découlant de perturbations sur le marché local, de crises monétaires, de mesures de contrôle monétaire ou d'autres facteurs, peuvent avoir un effet négatif sur la capacité des clients ou des contreparties situés dans ce pays ou cette région à obtenir des devises ou des crédits étrangers et donc sur leur capacité à remplir leurs obligations envers CS, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le résultat global de ses opérations.

*CS peut subir des pertes importantes sur les marchés émergents*

Un des éléments de la stratégie de CSG est l'intensification de ses activités de banque privée sur les marchés émergents. La mise en œuvre de cette stratégie augmente nécessairement l'exposition de CS à l'instabilité économique dans ces pays. CS surveille ces risques, cherche à investir dans des secteurs variés et met l'accent sur les activités axées sur ses clients. Cependant, les efforts déployés par CS pour limiter le risque de marché des pays émergents peuvent ne pas toujours suffire. De plus, plusieurs pays émergents, ont connu et pourraient continuer à connaître des perturbations économiques, financières et politiques graves ou une croissance économique plus faible que les années précédentes. Par ailleurs, des sanctions ont été prononcées à l'encontre de certains individus et de certaines entreprises, et il est possible que des sanctions supplémentaires soient décidées. Les effets potentiels de telles perturbations pourraient affecter négativement les activités de CS et entraîner une hausse de la volatilité sur l'ensemble des marchés financiers.

*Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un effet négatif sur le résultat global des opérations de CS*

CS est exposée à des risques de fluctuation des taux de change, notamment en ce qui concerne le dollar américain. En effet, une part importante des créances et des dettes de CS sont libellés dans des devises autres que le franc suisse, qui est la monnaie principale utilisée dans ses rapports financiers. Le capital de CS est également libellé en franc suisse et il n'est pas entièrement couvert contre les fluctuations des taux de change. Le franc suisse était fort face au dollar américain et l'euro en 2019.

Comme une part importante des dépenses de CS se font en franc suisse, tandis qu'une large proportion de ses recettes est générée dans d'autres devises, ses bénéfices sont sensibles aux fluctuations des taux de change entre le franc suisse et d'autres devises importantes. Bien que CS ait mis en place un certain nombre de mesures visant à compenser l'impact des fluctuations des taux de change sur le résultat global de ses opérations, la volatilité des taux de change, et en particulier l'appréciation du franc suisse, a eu un effet négatif sur le résultat global des opérations et la position en capital de CS ces dernières années, et pourrait continuer d'avoir un tel effet à l'avenir.

(v) **Risques opérationnels, gestion des risques et risques d'estimation**

*CS est exposée à une grande variété de risques opérationnels, y compris des risques liés à la cybersécurité et aux technologies de l'information*

Le risque opérationnel est un risque de perte financière découlant de l'insuffisance ou de l'échec de processus internes ou de systèmes, d'erreurs ou de fraudes commises par des personnes ou découlant d'événements extérieurs. De façon générale, bien qu'elle dispose de plans de continuité des activités, CS est exposée à une grande variété de risques opérationnels, y compris à des risques



technologiques découlant d'une dépendance envers les technologies de l'information, des fournisseurs tiers ou l'infrastructure de télécommunications ainsi que de l'interconnectivité entre les établissements financiers, les agents centraux, les bourses et les chambres de compensation. En tant que société de services financiers internationale, CS est fortement tributaire de ses systèmes de traitement de données financières, comptables ou autres, qui sont variés et complexes, et CS pourrait être confronté à des risques technologiques supplémentaires en raison de la nature mondiale de ses opérations. Les activités de CS dépendent de sa capacité à traiter un grand volume de transactions complexes et diverses, y compris des opérations sur produits dérivés, qui ont gagné en volume et en complexité ces dernières années. CS pourrait compter sur l'automatisation, le traitement robotique et l'apprentissage informatique ainsi que sur l'intelligence artificielle pour certaines opérations, et cette dépendance pourrait augmenter à l'avenir compte tenu des progrès technologiques, ce qui pourrait exposer CS à des risques supplémentaires en matière de cybersécurité. CS est exposée à un risque opérationnel pouvant découler d'erreurs commises au niveau de l'exécution, la confirmation ou le règlement de transactions ou du mauvais enregistrement ou de la mauvaise comptabilisation des transactions. Les risques liés à la cybersécurité et aux technologies de l'information en général ont fortement augmenté ces dernières années pour les établissements financiers et CS pourrait être confrontée à un risque accru de cyberattaques ou à des risques accrus associés à un degré moindre de protection des données et de la propriété intellectuelle dans certaines juridictions étrangères dans lesquelles CS intervient. Les exigences réglementaires dans ces domaines ont également été revues à la hausse et devraient encore se renforcer.

La sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données revêtent une importance capitale pour les activités de CS et il y a eu récemment un contrôle réglementaire de la capacité des entreprises à protéger les informations personnelles des individus. Malgré le vaste éventail de mesures de sécurité qu'elle a mis en place pour protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ses systèmes et de ses données, CS peut ne pas toujours être en mesure d'anticiper l'évolution des menaces informatiques et d'atténuer tous les risques auxquels sont exposés ses systèmes et ses données. CS peut également être affectée par les risques subis par les systèmes et les données de ses clients, de ses sous-traitants, de ses prestataires de services, de ses contreparties ou d'autres tiers. De plus, CS est susceptible de lancer de nouveaux produits ou de nouveaux services et de modifier ses processus, ce qui engendrerait un nouveau risque opérationnel que CS pourrait ne pas identifier ou comprendre pleinement.

Les menaces auxquelles peut être confronté CS peuvent résulter d'une erreur humaine, d'un acte de malveillance ou de fraude, ou encore d'une défaillance technologique accidentelle. Il peut aussi s'agir de tentatives pour inciter de manière frauduleuse des employés, des clients, des tiers ou d'autres utilisateurs des systèmes de CS à divulguer des informations sensibles afin d'avoir accès aux données de CS ou à celles de ses clients.

CS et d'autres institutions financières ont fait l'objet de cyberattaques, de violations des informations ou de la sécurité et d'autres formes d'attaques. CS prévoit qu'elle continuera à être la cible de telles attaques à l'avenir. En cas de cyberattaque, une violation des informations ou de la sécurité ou une défaillance technologique peuvent entraîner des problèmes opérationnels, l'infiltration des systèmes de paiement, ou la divulgation, la collecte, le suivi, l'utilisation abusive, la perte ou la destruction non autorisés d'informations confidentielles ou exclusives et autres informations concernant CS, ses clients, ses sous-traitants, ses prestataires de services, ses contreparties ou autres tiers.

Etant donné la présence mondiale de CS, le volume élevé de transactions qu'elle traite, le grand nombre de clients, de partenaires et de contreparties avec lesquels elle fait des affaires, l'utilisation croissante de ses services numériques, mobiles et fondés sur Internet ainsi que de la fréquence, la sophistication grandissante et la nature évolutive des cyberattaques, une cyberattaque, une violation des informations ou de la sécurité ou une défaillance technologique peut survenir sans être détectée pendant une période prolongée. De plus, CS estime que le déroulement de toute enquête portant sur une cyberattaque, une violation des informations ou de la sécurité ou une défaillance technologique est par nature imprévisible et qu'il peut falloir un certain temps pour l'achever. Pendant ce temps, CS peut ne pas connaître l'étendue des préjudices ni savoir quel est le meilleur moyen d'y remédier, et certaines erreurs ou actions néfastes peuvent être répétées ou cumulées avant d'être détectées et corrigées, ce qui augmenterait encore les coûts et aggraverait

les conséquences de la cyberattaque, de la violation des informations ou de la sécurité ou de la défaillance technologique.

Si l'un quelconque des systèmes de CS ne fonctionne pas correctement ou est compromis à cause d'une cyberattaque, de violations des informations ou de la sécurité, de défaillances technologiques, d'un accès non autorisé, de la perte ou de la destruction de données, de l'indisponibilité d'un service, de virus informatiques ou d'autres événements susceptibles de mettre en péril la sécurité, CS pourrait s'exposer à des poursuites ou subir une perte financière non couverte par une assurance, subir une perturbation de ses activités, voir sa responsabilité engagée envers ses clients ou voir sa relation avec ses fournisseurs se dégrader, s'exposer à une action réglementaire ou subir une atteinte à sa réputation. Un tel événement imposerait également à CS de déployer des ressources supplémentaires conséquentes afin de modifier son dispositif de protection ou d'explorer et de remédier aux défaillances et autres risques. CS peut également être contrainte de déployer des ressources afin de se conformer à des exigences réglementaires nouvelles et plus poussées en matière de cybersécurité.

### ***CS s'expose à des pertes en cas de mauvaise conduite de la part de ses employés***

Les activités de CS sont exposées au risque de non-respect potentiel des politiques ou réglementations, de mauvaise conduite de ses employés, ou de négligence ou fraude, qui pourrait aboutir à l'ouverture d'une procédure d'enquête civile, réglementaire ou pénale et entraîner des poursuites, des sanctions réglementaires, une grave atteinte à sa réputation ou d'importantes pertes financières. Ces dernières années, plusieurs établissements financiers multinationaux ont subi d'importantes pertes, notamment dues à des transactions non autorisées réalisées par des opérateurs de marché ou à d'autres mauvaise conduite de la part des employés. Il n'est pas toujours possible de prévenir la mauvaise conduite d'un employé et les précautions que CS prend à cet effet peuvent ne pas toujours fonctionner.

### ***Les procédures et les politiques de gestion des risques de CS pourraient ne pas toujours être efficaces***

CS dispose de procédures et politiques de gestion des risques conçues pour gérer les risques auxquels elle est exposée. Ces procédures et politiques peuvent toutefois s'avérer inefficaces, notamment sur des marchés extrêmement volatils. CS adapte en permanence ses techniques de gestion des risques, notamment la valeur à risque (VaR) et le capital économique, qui reposent sur des données historiques afin de refléter les évolutions des marchés financiers et du crédit. Aucune procédure de gestion des risques ne peut permettre d'anticiper toutes les évolutions du marché ou tous les événements, c'est pourquoi les procédures de gestion des risques et les stratégies de couverture de CS, ainsi que les appréciations qui les sous-tendent, peuvent ne pas totalement réduire son exposition au risque sur tous les marchés ou eu égard à tous les types de risque.

### **Les résultats de CS pourraient différer de ses estimations et de ses évaluations**

CS réalise des estimations et des évaluations qui affectent ses résultats publiés, notamment en mesurant la juste valeur de certains actifs et passifs, en établissant des provisions pour risques et pour pertes sur prêts, les litiges et les procédures réglementaires, en comptabilisant les dépréciations de goodwill et des actifs incorporels, en évaluant sa capacité à générer des impôts différés actifs, en évaluant les rémunérations à base d'actions, en modélisant son exposition au risque et en calculant des dépenses et des passifs associés à ses régimes de retraite. Ces estimations sont basées sur des appréciations et sur les informations disponibles, et les résultats réels de CS peuvent sensiblement différer de ces estimations..

Les estimations et les évaluations de CS s'appuient sur des modèles et des processus pour prévoir la situation économique ou les conditions de marché futures ou d'autres événements qui pourraient affecter la capacité des contreparties de CS à remplir leurs obligations envers elle ou avoir un impact sur la valeur des actifs. Si les modèles et les processus de CS perdent en efficacité prédictive du fait de conditions, d'une illiquidité ou d'une volatilité imprévues sur le marché, la capacité de CS à réaliser des estimations et des évaluations précises pourrait en être affectée.

### **Le traitement comptable de CS des entités hors bilan pourrait changer**

Dans le cadre normal de ses activités, CS réalise des opérations avec des entités ad hoc (*special purpose entities* "SPE"). Certaines de ces EAH ne sont pas consolidées et leurs actifs et passifs sont hors bilan. CS pourrait être amenée à prendre, à sa discrétion, des décisions administratives importantes en ce qui concerne l'application des normes de consolidation comptable pertinentes, soit dès le départ, soit après la survenance de certains événements qui peuvent pousser CS à réévaluer la nécessité d'une consolidation. Les normes comptables en matière de consolidation et leur interprétation ont évolué au fil du temps et sont susceptibles de continuer à changer. Si CS est tenue de consolider une SPE, les actifs et les passifs de celle-ci sont inscrits au bilan consolidé de CS et CS devrait constater les gains et les pertes associés dans son compte de résultat consolidé, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le résultat global de ses opérations et sur ses ratios de capital et de levier.

(vi) **Risques juridiques et réglementaires**

***CS est fortement exposé à des risques juridiques***

CS s'expose à d'importants risques juridiques dans le cadre de ses activités, et le volume ainsi que le montant des dommages-intérêts demandés en justice, des procédures réglementaires et autres procédures contentieuses intentées à l'encontre des sociétés de services financiers ne cessent d'augmenter dans bon nombre des principaux marchés sur lesquels CS est présente.

CS et ses filiales font l'objet de plusieurs procédures juridiques, actions et enquêtes réglementaires d'envergure, dont l'issue défavorable pourrait sensiblement affecter le résultat global des opérations de CS pendant une période déterminée, en fonction, notamment, de son résultat pour cette période.

Il est par essence difficile de prédire le dénouement d'un grand nombre des procédures juridiques, réglementaires ou contentieuses impliquant les activités de CS, en particulier lorsque l'action est intentée par différentes catégories de demandeurs, vise des dommages-intérêts dont les montants sont non spécifiés ou indéterminés, ou portent sur des revendications juridiques inhabituelles. La direction de CS doit constituer, augmenter ou libérer les provisions pour sinistres probables et raisonnablement quantifiables dans le cadre de ces actions, ce qui requiert une importante capacité d'appréciation.

***Les évolutions réglementaires peuvent porter atteinte à l'activité de CS et à sa capacité à exécuter ses plans stratégiques***

Au niveau d'un grand nombre de ses activités, CS est soumise à une réglementation importante définie par les agences gouvernementales, les autorités de contrôle et les organismes autorégulés en Suisse, dans l'UE, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, ainsi que dans tout autre pays dans lequel CS mène ses activités. CS s'attend à être confrontée à une réglementation et à une surveillance réglementaire de plus en plus importante et complexe.. Ces dernières années, le coût inhérent au respect de ces exigences ainsi que les pénalités et amendes que les autorités réglementaires ont demandé et imposé au secteur des services financiers ont fortement augmenté et pourraient continuer à augmenter. CS s'attend à ce que ces réglementations et application accrues continuent à augmenter ses coûts, y compris, de façon non limitative, les coûts relatifs à la conformité, aux systèmes et aux opérations, et avoir un effet négatif sur la capacité de CS à mener certains types d'activités. Ces coûts supplémentaires et ces incidences négatives sur l'activité de CS pourraient nuire à la rentabilité de CS et à sa position concurrentielle , . Ces réglementations limitent souvent les activités de CS, y compris en imposant des exigences accrues ou renforcées en matière de capital, de levier et de liquidité, la mise en œuvre des exigences supplémentaires en matière de fonds propres pour les risques liés aux questions opérationnelles, contentieuses, réglementaires et autres, à la protection des consommateurs et aux pratiques de marché, ainsi que des restrictions directes ou indirectes quant aux activités que CS peut exercer ou dans lesquelles elle peut investir. Ces limitations peuvent affecter l'activité de CS et sa capacité à prendre des mesures stratégiques. Si CS est tenue de céder certaines activités, elle s'expose à des pertes, car elle peut être contrainte de les vendre au rabais, dans certains cas considérables, à la fois à cause des contraintes de temps et de la possibilité que d'autres établissements financiers liquident des investissements similaires au même moment.

Depuis 2008, les régulateurs et les gouvernements s'efforcent de réformer le secteur des services financiers, notamment en imposant des exigences renforcées en matière de capital, de levier et de liquidités, en faisant évoluer les pratiques de rémunération (y compris les prélèvements fiscaux) et en adoptant des mesures visant à gérer le risque systémique, dont le cantonnement de certaines activités et opérations auprès d'entités juridiques spécifiques. Les réglementations et exigences pourraient imposer à CSG de réduire les actifs détenus dans certaines filiales ou d'injecter des capitaux ou autres fonds dans ses filiales et dans le Groupe ou d'en modifier autrement le fonctionnement et la structure. Les différences dans les dispositions et l'application de ces réglementations pourraient affecter encore davantage CS à l'avenir, certaines exigences ne s'appliquant pas de la même façon pour tous les concurrents ou n'étant pas mises en œuvre de manière uniforme dans tous les pays.

En outre, comme un certain nombre de ces exigences sont en cours de finalisation, leur impact réglementaire pourrait encore s'accroître à l'avenir et leur impact final ne peut être prédit pour le moment. Par exemple, les réformes de Bâle III sont toujours en cours de finalisation/ ou d'introduction progressive, selon le cas. Les exigences supplémentaires quant au montant minimum du capital réglementaire, les ratios de levier et les mesures d'injection de liquidités imposées par Bâle III, tels que transposés en Suisse, ainsi que les exigences plus strictes imposées par la loi suisse de renforcement des capitaux propres et leur application par la FINMA et ses ordonnances d'application et les mesures connexes prises par les régulateurs de CS, ont incité celle-ci à réduire ses actifs pondérés en fonction des risques et la taille de son bilan, et pourraient avoir des répercussions sur son accès aux marchés de capitaux et accroître ses coûts de financement. De plus, la transposition en cours aux Etats-Unis des dispositions de la loi *Dodd-Frank Act*, y compris la "Règle Volcker", la réglementation des produits dérivés et les autres évolutions réglementaires ont imposés et continueront à imposer de nouvelles obligations réglementaires sur certaines des activités de CS. Ces exigences ont notamment incité CS à abandonner certaines activités (y compris plusieurs de ses activités de *private equity*) et pourraient la conduire à continuer dans cette voie. Les dernières règles et propositions de la FED et l'*US Commodity Futures Trading Commission* et de l'*U.S. Securities and Exchange Commission* (la "**SEC**") pourraient faire considérablement augmenter les coûts d'exploitation, y compris ceux qui se rapportent aux exigences de marge, à la conformité, aux technologies de l'information et aux coûts connexes, associés à ses transactions sur produits dérivés avec des *US Persons*, tout en rendant l'exécution d'opérations sur produits dérivés en dehors des Etats-Unis plus difficile pour CS. En outre, en 2014, la FED a adopté une règle finale en vertu du *Dodd-Frank Act* instaurant un nouveau cadre de régulation des opérations menées aux Etats-Unis par des organisations bancaires étrangères telles que CS. Certains aspects de ce cadre réglementaire doivent encore être transposés. Cette transposition devrait continuer à se traduire par des coûts supplémentaires pour CS et avoir un impact sur la façon dont CS mène ses activités aux Etats-Unis, y compris par le biais de ses sociétés holding intermédiaires américaines.

De plus, la réglementation fiscale transfrontalière en vigueur ou éventuellement promulguée à l'avenir, possédant une incidence extraterritoriale à l'instar de l'*U.S. Foreign Account Tax Compliance Act*, ainsi que les autres traités et accords fiscaux bilatéraux et multilatéraux sur l'échange automatique d'informations en matière fiscale imposent des obligations de déclaration détaillées, ainsi qu'une conformité et des coûts liés aux systèmes accrus au regard des activités de CS. En outre, la réforme fiscale américaine adoptée le 22 décembre 2017 a grandement modifié le régime fiscal américain, notamment en abaissant le taux d'imposition des entreprises et en introduisant une taxe de lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale (*base erosion anti-abuse tax* ou *BEAT*).

Par ailleurs, la transposition de la Directive européenne sur les fonds propres réglementaires ("**CRD V**"), les règlements sur les exigences prudentielles applicables aux entreprises d'investissement IFD / IFR, la Directive 2014/65/UE sur les Marchés d'Instruments Financiers (telle qu'amendée, modifiée ou remplacée en tant que de besoin) ("**MiFID II**") et les réformes du Règlement concernant les Marchés d'Instruments Financiers ("**MiFIR**") ainsi que leurs équivalents Suisses, le *Federal Financial Services Act* (le "**FinSA**") et autres réformes pourraient avoir une incidence négative sur les activités de CS. Que le *FinSA*, ainsi que les ordonnances et les règlements d'application soient considérées comme équivalents à la directive *MiFID II* ou pas, les banques suisses, y compris CS, pourraient voir leur participation à certaines activités régies par *MiFID II* limitée. Enfin, CS s'attend à ce que les exigences **TLAC**, entrées en vigueur au 1er janvier 2019 en Suisse, aux Etats-Unis et également au Royaume-Uni et en cours de finalisation

dans de nombreuses autres juridictions ainsi que les nouvelles exigences et règles en matière de capacité totale d'absorption des pertes internes-(iTLAC) applicables aux banques d'importance systémique mondiale ("**G-SIB**") et leurs entités opérationnelles puissent accroître les coûts de financement de CS et restreindre sa capacité à déployer des fonds propres et liquidités au niveau mondial dans la mesure alors nécessaire une fois que les exigences du TLAC et de l'iTLAC seront mises en œuvre dans toutes les juridictions concernées.

Les coûts de surveillance et de mise en conformité avec les évolutions fréquentes et complexes en matière de sanctions ont augmenté, et il existe un risque accru que CS ne puisse pas identifier en temps utile les activités interdites.

CS anticipe que le secteur des services financiers et ses acteurs, dont CS, resteront affectés par l'incertitude importante entourant la portée et le contenu de la réforme réglementaire en 2020 et au-delà, en particulier de l'incertitude quant au futur programme de réglementation américain, et les éventuelles évolutions réglementaires qui suivront la sortie du Royaume-Uni de l'UE de même que les résultats des élections nationales en Europe et aux Etats-Unis. Les évolutions des législations, règles ou réglementations, de leur interprétation ou de leur application, ou la transposition de nouvelles lois, règles ou réglementations pourraient porter atteinte au résultat global des opérations de CS.

En dépit de tous les efforts déployés par CS pour se conformer aux réglementations en vigueur, il subsiste un certain nombre de risques notamment dans les domaines où les réglementations applicables peuvent manquer de clarté ou de cohérence entre les pays ou lorsque les régulateurs, instances internes, organisations, ou syndicats reviennent sur leur précédente orientation ou des tribunaux infirment une jurisprudence antérieure. Par ailleurs, dans de nombreuses juridictions, les autorités ont la possibilité d'engager à l'encontre de CS des procédures administratives ou judiciaires susceptibles, notamment, d'aboutir à la suspension ou à la révocation de ses licences/agréments, à des ordonnances de cesser et de s'abstenir, à des amendes, à des sanctions civiles et pénales ou à d'autres sanctions disciplinaires pouvant fortement porter atteinte au résultat global des opérations de CS ou porter gravement atteinte à sa réputation.

***Les procédures de résolution et les exigences en matière de plan de résolution ou de liquidation suisses peuvent avoir une incidence sur les actionnaires et créanciers de CSG***

Aux termes de la législation bancaire suisse, l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers, FINMA ("**FINMA**"), dispose de pouvoirs étendus et d'une grande discrétion dans le cadre des procédures de résolution relatives à une banque suisse, telle que CS ou Credit Suisse (Schweiz) AG, et à la société mère suisse d'un groupe financier, telle que CSG. Ces pouvoirs étendus comprennent celui d'engager des procédures de restructuration à l'égard de CS, Credit Suisse (Schweiz) AG ou CSG et, dans le cadre de celles-ci, d'annuler les actions en circulation de l'entité objet de ces procédures, de convertir en actions les titres de dette et autre passif de cette entité et/ou d'annuler ces titres de dette et autre passif, selon le cas, en tout ou en partie, et de maintenir (pendant un maximum de deux jours ouvrés) certains droits établis dans des contrats auxquels l'entité est partie, ainsi que le pouvoir d'ordonner des mesures de protection, y compris un report des paiements, et d'engager une procédure de liquidation à l'encontre de CS, Credit Suisse (Schweiz) AG ou CSG. La portée de ces pouvoirs et de cette discrétion, ainsi que les mécanismes juridiques qui seraient utilisés sont sujets à évolution et à interprétation.

CS est actuellement soumise à des exigences de planification des résolutions en Suisse, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et peut être confrontée à des exigences similaires dans d'autres juridictions. Si un plan de résolution est jugé inadéquat par l'autorité concernée, les réglementations pertinentes peuvent autoriser l'autorité à restreindre la portée ou la taille de l'activité de CS dans cette juridiction, lui imposer de détenir un montant supérieur de capitaux ou de liquidités, lui imposer de céder des actifs ou des filiales ou de modifier sa structure légale ou son activité afin de lever les obstacles à la résolution considérée.

**Toute conversion des instruments de capital convertibles de CS diluerait les intérêts des actionnaires existants**

En vertu des règles suisses en matière de fonds propres réglementaires, CS est tenu d'émettre un montant important d'instruments de fonds propres subordonnés (*contingent capital instruments*),

dont certains seraient convertis en actions ordinaires en cas de survenance d'événements déclencheurs spécifiques, notamment si son ratio CET1 devenait inférieur aux seuils prescrits (7 % dans le cas d'instruments de type "*high-trigger instruments*"), ou si la FINMA détermine que la conversion est nécessaire, ou que CS a besoin d'un soutien exceptionnel en capitaux du secteur public afin d'éviter son insolvabilité. Au 31 décembre 2019, CS disposait de 2 436,2 millions d'actions ordinaires en circulation et CS a émis au total l'équivalent de 1,5 milliard de francs suisses de ces instruments de fonds propres subordonnés et convertibles (*contingent convertible capital instruments*), et CS pourrait en émettre davantage à l'avenir. La conversion de tout ou partie de ses instruments en raison de la survenance de l'un de ces événements déclencheurs entraînerait une dilution des participations de ses actionnaires existants, cette dilution pourrait être importante. En outre, toute conversion, ou l'anticipation de la possibilité d'une conversion, pourrait faire baisser le prix du marché de ses actions ordinaires.

***Les changements apportés à la politique monétaire sont indépendants de la volonté de CS et difficiles à prédire***

CS est affectée par les politiques monétaires adoptées par les banques centrales et les autorités de réglementation en Suisse, aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Les mesures prises par la BNS et par d'autres banques centrales ont un impact direct sur le coût des fonds de CS pour les activités de prêt, de mobilisation de capitaux et d'investissement, et peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des instruments financiers détenus par CS et sur l'environnement concurrentiel et opérationnel du secteur des services financiers. De nombreuses banques centrales, dont la Fed, ont grandement modifié leur politique monétaire ou subi d'importants changements au niveau de leur direction et pourraient mettre en œuvre ou connaître d'autres changements à l'avenir. CS ne peut pas prédire si ces changements auront d'autres répercussions négatives sur elle ou sur ses activités. En outre, les changements apportés à la politique monétaire peuvent affecter la qualité du crédit de ses clients. Les éventuels changements apportés à la politique monétaire sont indépendants de la volonté de CS et difficiles à prédire.

***Les restrictions juridiques appliquées à ses clients peuvent réduire la demande pour les services fournis par CS***

CS peut être significativement affectée non seulement par les réglementations qui lui sont applicables, en tant que société de services financiers, mais aussi par les réglementations et les évolutions dans la mise en œuvre des pratiques applicables à ses clients. Les activités de CS pourraient, entre autres, être affectées par la législation fiscale en vigueur et proposée, les politiques antitrust et relatives à la concurrence, les initiatives en matière de gouvernance d'entreprise, les autres réglementations et politiques gouvernementales, ainsi que les politiques et changements apportés à l'interprétation ou à l'application des lois et règles en vigueur qui ont une incidence sur les activités et les marchés financiers. A titre d'exemple, une attention particulière sur la conformité fiscale et les changements apportés aux pratiques d'application pourraient entraîner d'autres sorties de fonds au niveau des activités de banque privée de CS.

**(vii) Concurrence**

***CS est confrontée à une concurrence intense***

CS est confrontée à une concurrence intense sur tous les marchés de services financiers et eu égard aux produits et services qu'elle propose. Le mouvement de consolidation intervenu au gré des fusions, acquisitions, alliances et coopérations, y compris à la suite de difficultés financières, a accentué la pression concurrentielle. La concurrence repose sur de nombreux facteurs, y compris les produits et services proposés, les prix, les structures de distribution, le service à la clientèle, la notoriété de la marque, la solidité financière perçue et la volonté d'utiliser des capitaux pour répondre aux besoins des clients. Le mouvement de consolidation a donné naissance à de nombreuses sociétés qui, comme CS, ont la capacité d'offrir une gamme étendue de produits en passant par de prêts et la réception de fonds, à la banque d'investissement et aux services de gestion des actifs. Certaines d'entre elles peuvent être en mesure de proposer une gamme de produits plus étendue que CS, ou de proposer ces produits à des prix plus concurrentiels. Les conditions du marché actuelles ont fortement modifié le paysage concurrentiel de CS, car de nombreux établissements ont fusionné, modifié leur champ d'activité, fait l'objet d'une procédure de faillite, reçu une aide gouvernementale ou modifié leur statut réglementaire, ce qui aura un

impact sur leur façon de mener leurs activités. En outre, les conditions du marché actuelles ont fortement influé sur la demande en produits et services des clients. Certains nouveaux concurrents du secteur des technologies financières ont cherché à cibler les segments existants des activités de CS pouvant être sensibles à des perturbations en proposant des modèles économiques innovants ou moins réglementés. Les technologies émergentes peuvent également intensifier la concurrence sur les marchés sur lesquels CS effectue des opérations, par exemple, en permettant aux entreprises de e-commerce électronique ou à d'autres entreprises de fournir des produits et des services similaires à ceux de CS à un prix inférieur ou d'une manière plus compétitive pour en terme de service à la clientèle. CS ne peut donner aucune assurance que le résultat global de ses opérations n'en sera pas affecté.

### ***Une atteinte à la réputation de CS pourrait nuire à sa position concurrentielle***

Dans l'environnement très concurrentiel instauré par la mondialisation et la convergence au sein du secteur des services financiers, une réputation de solidité financière et d'intégrité est cruciale pour la réussite de CS, y compris sa capacité à attirer et à fidéliser ses clients et ses employés. La réputation de CS pourrait subir un revers en cas d'échec, réel ou supposé, de ses procédures et de ses contrôles, de la gestion des conflits d'intérêts, de l'absence de prévention de la mauvaise conduite de la part d'un employé, de l'absence de production d'informations financières ou autres suffisamment précises et exhaustives ou de la non-prévention d'actions juridiques ou réglementaires préjudiciables.

### ***CS doit recruter et fidéliser des salariés très compétents***

La performance de CS est largement tributaire des talents et des efforts déployés par des individus hautement qualifiés. La concurrence pour recruter du personnel qualifié est forte. CS consacre des ressources considérables au recrutement, à la formation et à la rémunération des salariés. Pour pouvoir continuer à exercer efficacement ses activités, CS doit être capable d'attirer de nouveaux salariés ainsi que de fidéliser et de motiver ses salariés actuels. L'attention continue du grand public sur les pratiques de rémunération dans le secteur des services financiers et les changements réglementaires connexes peuvent avoir des répercussions négatives sur la capacité de CS à attirer et à fidéliser des salariés hautement qualifiés. Plus particulièrement, les limites imposées sur le montant et la forme des rémunérations des cadres par des initiatives réglementaires, y compris l'Ordonnance Suisse contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (Ordonnance sur les rémunérations) et la transposition de CRD IV (tel que modifié par CRD V) au Royaume-Uni pourraient nuire à la capacité de CS à fidéliser certains de ses salariés les plus hautement qualifiés et à recruter de nouveaux collaborateurs qualifiés dans certains domaines.

### ***CS se heurte à la concurrence des nouvelles technologies de trading***

Les activités de CS se heurtent à la concurrence des nouvelles technologies de trading, notamment la tendance à l'obtention d'un accès direct à des marchés automatisés et électroniques, et le mouvement vers une plus grande automatisation des plateformes de trading. Ces technologies et tendances peuvent avoir des répercussions négatives sur les commissions et sur le revenu de trading de CS, l'exclure de certains flux de transactions, réduire sa participation aux marchés boursiers et l'accès connexe aux informations de marché, en entraînant ainsi la création de nouveaux concurrents plus puissants. CS a engagé, et pourrait être tenue de continuer à engager, d'importantes dépenses supplémentaires pour développer et soutenir de nouveaux systèmes de trading, ou autrement investir dans les technologies afin de maintenir sa position concurrentielle.

### 3. *Incorporation des informations par référence dans le Prospectus de Base*

Ce Cinquième Supplément incorpore par référence dans le Prospectus de Base :

- i. le Formulaire 6-K de Credit Suisse Group AG ("**CSG**") et de CS qui a été déposé auprès de la *United States Securities and Exchange Commission* (la "**SEC**") le 3 février 2020 (le "**Formulaire 6-K du 3 février 2020**"), qui comprend un communiqué de presse concernant la proposition de nomination par le Conseil d'Administration de CSG de Richard Meddings comme nouveau membre non exécutif du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2020 ;
- ii. le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 7 février 2020 (le "**Formulaire 6-K du 7 février 2020**"), qui comprend un communiqué de presse concernant la démission de Tidjane Thiam du poste de Directeur Général de CSG et de CS, ainsi que la nomination de Thomas Gottstein comme nouveau Directeur Général de CSG et de CS, depuis le 14 février 2020, ainsi que d'autres changements au sein du Directoire ;
- iii. le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 13 février 2020 (le "**Formulaire 6-K du 13 février 2020**"), qui contient en annexe le Rapport Financier du 4ème Trimestre de Credit Suisse (le "**Rapport Financier du 4ème Trimestre 2019 de Credit Suisse**") ;
- iv. le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 19 mars 2020 (le "**Formulaire 6-K du 19 mars 2020**"), qui comprend un communiqué de presse concernant l'évaluation de l'impact de la situation actuelle lié au COVID-19 ;
- v. le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 25 mars 2020 (le "**Formulaire 6-K du 25 mars 2020**"), qui comprend un communiqué de presse concernant les propositions pour l'assemblée générale annuelle de Credit Suisse Group AG ; et
- vi. le Formulaire 20-F de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 25 mars 2020 (le "**Formulaire 20-F du 25 mars 2020**"), qui contient le Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse (le "**Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse**").

Ainsi, la liste des documents incorporés par référence présentée en page 88 du Prospectus de Base, laquelle a été complétée à l'occasion du Troisième Supplément, est entièrement supprimée et remplacée par la liste suivante :

- (a) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la "**SEC**") le 22 mars 2019 (le "**Formulaire 6-K du 22 mars 2019**"), qui contient un communiqué de presse précisant les propositions à soumettre à l'Assemblée générale annuelle de CSG ;
- (b) le Formulaire 20-F de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 22 mars 2019 (le "**Formulaire 20-F du 22 mars 2019**"), qui contient le Rapport Annuel 2018 de Credit Suisse (le "**Rapport Annuel 2018 de Credit Suisse**") en annexe ;
- (c) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 24 avril 2019 (le "**Formulaire 6-K du 24 avril 2019**"), qui contient le premier Rapport trimestriel 2019 en annexe ;
- (d) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 26 avril 2019 (le "**Formulaire 6-K du 26 avril 2019**") qui contient le communiqué de presse concernant les résultats de l'Assemblée Générale Annuelle de CSG du 26 avril 2019 ;
- (e) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 3 mai 2019 (le "**Formulaire 6-K du 3 mai 2019**") qui contient le Rapport financier du 1er Trimestre 2019 de Credit Suisse (le "**Rapport Financier du 1er Trimestre de Credit Suisse**") en annexe ;
- (f) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 2 juillet 2019 (le "**Formulaire 6-K du 2 juillet 2019**") qui contient le communiqué de presse annonçant les changements affectant le Directoire de CSG et de CS ;



- (g) le Formulaire 6-K de CSG et de CS déposé auprès de la SEC le 31 juillet 2019 (le "**Formulaire 6-K du 31 juillet 2019**") qui contient en annexes (a) le Rapport financier du 2ème Trimestre 2019 de Credit Suisse (le "**Rapport Financier du 2ème Trimestre 2019 de Credit Suisse**"), et (b) les états financiers du 1er semestre 2019 de Credit Suisse AG, (les "**Etats Financier du 1er Semestre 2019 de Credit Suisse AG**") à l'intérieur desquels figurent des informations non auditées de CS pour les six mois se terminant au 30 juin 2019 ;
- (h) le Formulaire 6-K de CSG et de CS déposé auprès de la SEC le 1er octobre 2019 (le "**Formulaire 6-K du 1er octobre 2019**"), qui comprend un communiqué de presse contenant la déclaration du Conseil d'Administration de CSG concernant les résultats d'une enquête sur l'observation d'Iqbal Khan et les changements apportés au Directoire de CSG et CS ;
- (i) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 2 octobre 2019 (le "**Formulaire 6-K du 2 octobre 2019**"), qui comprend un communiqué de presse annonçant les résultats de l'analyse effectuée par CSG relativement au choix de la devise utilisée pour la présentation des comptes ;
- (j) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 30 octobre 2019 (le "**Formulaire 6-K du 30 octobre 2019**"), qui contient en annexe le Rapport Financier du 3ème Trimestre de Credit Suisse (le "**Rapport Financier du 3ème Trimestre 2019 de Credit Suisse**") ;
- (k) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 12 novembre 2019 (le "**Formulaire 6-K en date du 12 novembre 2019**") qui comprend un communiqué de presse annonçant des changements affectant le Directoire de CSG et de CS ; et
- (l) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 11 décembre 2019 (le "**Formulaire 6-K du 11 décembre 2019**") qui comprend un communiqué de presse relatif à la présentation faite à l'occasion de la journée de l'investisseur (*Investor Day*) ;
- (m) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 20 décembre 2019 (le "**Formulaire 6-K du 20 décembre 2019**") qui comprend un communiqué de presse relatif à la modification du traitement comptable de la participation de Credit Suisse dans SIX Group AG ;
- (n) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 3 février 2020 (le "**Formulaire 6-K du 3 février 2020**") qui comprend un communiqué de presse concernant la proposition de nomination par le Conseil d'Administration de CSG de Richard Meddings comme nouveau membre non exécutif du Directoire lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2020 ;
- (o) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 7 février 2020 (le "**Formulaire 6-K du 7 février 2020**"), qui comprend un communiqué de presse concernant la démission de Tidjane Thiam, du poste de Directeur Général de CSG et de CS, ainsi que la nomination de Thomas Gottstein comme nouveau Directeur Général de CSG et de CS, depuis le 14 février 2020, ainsi que d'autres changements au sein du Directoire ;
- (p) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 13 février 2020 (le "**Formulaire 6-K du 13 février 2020**"), qui contient en annexe le Rapport Financier du 4ème Trimestre de Credit Suisse (le "**Rapport Financier du 4ème Trimestre 2019 de Credit Suisse**") ; et
- (q) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 19 mars 2020 (le "**Formulaire 6-K du 19 mars 2020**"), qui comprend un communiqué de presse concernant l'évaluation de l'impact de la situation actuelle lié au COVID-19 ;
- (r) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 25 mars 2020 (le "**Formulaire 6-K du 25 mars 2020**") qui comprend un communiqué de presse concernant les propositions pour l'assemblée générale annuelle de Credit Suisse Group AG ; et
- (s) le Formulaire 20-F de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 25 mars 2020 (le "**Formulaire 20-F du 25 mars 2020**"), qui contient le Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse (le "**Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse**").



Par ailleurs, les tableaux ci-dessous indiquent les pages pertinentes pour les informations incorporées par référence :

- i. La "Table de Concordance - Informations à fournir conformément à l'Annexe XI Du Règlement (CE) N° 809/2004 de la Commission (la "Table de Concordance Annexe 11")" figurant aux pages 88 à 91 du Prospectus de Base est modifiée par l'ajout [en bleu](#) des informations suivantes :

Rubriques de l'Annexe XI du Règlement n° 809/2004 sur les informations à inclure au minimum dans le document d'enregistrement propre aux banques		Page(s) du fichier PDF
<b>3.</b>	<b>Facteurs de risques</b>	
3.1	Mettre en évidence, dans une section intitulée "facteurs de risque", les facteurs de risque pouvant altérer la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent ses titres à l'égard des investisseurs.	Pages 7 et 68 à 77 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 <a href="#">Pages 61 à 70 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
<b>4.</b>	<b>Informations concernant l'Emetteur</b>	
4.1	Histoire et évolution de l'Emetteur	Pages 7 et 41 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 <a href="#">Page 30 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
4.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur	Page 212 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 <a href="#">Page 198 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
4.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'Emetteur	Page 212 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 <a href="#">Page 198 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
4.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'Emetteur, lorsqu'elle n'est pas indéterminée	Page 212 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 <a href="#">Page 198 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
4.1.4	Siège social et forme juridique de l'Emetteur,	Page 549 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 <a href="#">Pages 198 et 537 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
	Législation régissant les activités de l'Emetteur	Pages 53 à 67, 212 et 594 à 598 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 <a href="#">Pages 44 à 60, 198 et 582 à 586 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
	Pays d'origine de l'Emetteur	Page 212 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 <a href="#">Page 198 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
	Adresse et numéro de téléphone du siège statutaire de l'Emetteur (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire)	Page 212 et 610 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 <a href="#">Pages 198 et 598 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>

4.1.5	Tout évènement récent propre à l'Emetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	
<b>5.</b>	<b>Aperçu des activités</b>	Pages 80 à 134 et 259 à 286 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019  <a href="#">Pages 3 à 5 du Formulaire 6-K du 19 mars 2020</a>  <a href="#">Pages 72 à 124 et 246 à 273 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
5.1	Principales activités	Pages 6 à 7 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019  <a href="#">Pages 30 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
5.1.1	Description des principales activités de l'Emetteur, mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis	Pages 36 à 52 et 80 à 82 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019  Page 18 du Formulaire 6-K du 31 juillet 2019  Page 12 du Formulaire 6-K du 30 octobre 2019  Pages 3 à 9 du Formulaire 6-K du 11 décembre 2019  <a href="#">Pages 30 à 43 et 72 à 74 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
5.1.2	Indication des éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'Emetteur concernant sa position concurrentielle	Non Applicable
5.1.3	Description sommaire des principaux marchés sur lesquels opère l'Emetteur	Pages 36 à 52 et 80 à 82 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019  <a href="#">Pages 30 à 43 et 72 à 74 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
5.1.4	Indication des éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'Emetteur concernant sa position concurrentielle	Non Applicable
<b>6.</b>	<b>Organigramme</b>	
6.1	Si l'Emetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'Emetteur	Pages 7, 93 et 549 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019  <a href="#">Pages 76 et 197 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
6.2	Si l'Emetteur est dépendant d'autres entités du groupe, ce fait doit être clairement stipulé, et le lien de dépendance expliqué	
<b>7.</b>	<b>Informations sur les tendances</b>	

7.1	<p>Fournir une déclaration attestant qu'aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur, depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés</p> <p>Si l'Emetteur n'est pas en mesure de fournir une telle déclaration, communiquer les détails de la détérioration significative qui est survenue</p>	
7.2	Informations relatives à toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	
<b>8.</b>	<b>Prévisions ou Estimations du Bénéfice</b>	<b>Non Applicable</b>
<b>9.</b>	<b>Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance</b>	
9.1	<p>Noms, adresses et fonctions, au sein de l'Emetteur, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors desdites fonctions lorsque ces activités sont significatives par rapport à celles exercées au sein de l'Emetteur:</p> <p>a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;</p> <p>b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions</p>	<p>Pages 7, 9, 210 à 213 et 219 à 251 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019</p> <p>Pages 3 à 4 et 6 du Formulaire 6-K du 22 mars 2019</p> <p>Page 4 du Formulaire 6-K du 26 avril 2019</p> <p>Page 10 du Formulaire 6-K du 3 mai 2019</p> <p>Page 3 du Formulaire 6-K du 2 juillet 2019</p> <p>Page 31 du Formulaire 6-K du 31 juillet 2019</p> <p>Page 2 à 4 du Formulaire 6-K du 1er octobre 2019</p> <p>Page 25 du Formulaire 6-K du 30 octobre 2019</p> <p>Pages 3 à 4 du Formulaire 6-K du 12 novembre 2019</p> <p><a href="#">Page 3 du Formulaire 6-K du 3 février 2020</a></p> <p><a href="#">Pages 3 à 5 du Formulaire 6-K du 7 février 2020</a></p> <p><a href="#">Page 14 du Formulaire 6-K du 13 février 2020</a></p> <p><a href="#">Pages 3 à 6 du Formulaire 6-K du 25 mars 2020</a></p> <p><a href="#">Pages 196 à 200 et 206 à 240 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a></p>
9.2	<p>Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'Emetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 9.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite</p>	

<b>10.</b>	<b>Principaux Actionnaires</b>	
10.1	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui, et décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive	Pages 9, 214 à 218 et 549 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019  <a href="#">Pages 200 à 205 et 537 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
10.2	Description de tout accord, connu de l'Émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	Non Applicable
<b>11.</b>	<b>Informations Financières Concernant le Patrimoine, la Responsabilité, la Situation Financière ainsi que les Résultats de l'Émetteur</b>	
11.1	Informations financières historiques	Pages 7 à 8, 10 à 14, 16 à 20, 22, 136 à 208, 249 à 250, 289, 291 à 438, 441 à 454, 457, 459 à 538, 541 à 580, 582 à 593 et 600 à 601 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019  Pages 2 à 6 et 9 à 55 du Formulaire 6-K du 24 avril 2019  Pages 2 à 3, 8, 12 à 52, 54 à 81, 85 et 87 à 163 du Formulaire 6-K du 3 mai 2019  Pages 2 à 10, 16, 19 à 185 et 191 à 253 du Formulaire 6-K daté du 31 juillet 2019  Page 2 du Formulaire 6-K du 2 octobre 2019  Pages 2 à 8, 10 et 13 à 85 du Formulaire 6-K du 30 octobre 2019  Pages 3 à 4 du Formulaire 6-K du 20 décembre 2019  <a href="#">Pages 2 à 7, 9 à 48 du Formulaire 6-K du 13 février 2020</a>  <a href="#">Pages 75 à 79, 84 à 85, 277 à 280, 281 à 421, 427 à 441 et 529 à 567 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>
11.2	États financiers	
11.3	Audit des informations financières annuelles - Historique	
11.4	Date des dernières informations financières	
11.5	Informations financières intermédiaires et autres	
11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	
		Pages 157 à 159 du Formulaire 6-K du 3 mai 2019  Pages 411 à 421 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019  Pages 175 à 177 du Formulaire 6-K du 31 juillet 2019  Pages 168 à 171 du Formulaire 6-K du 30 octobre 2019  <a href="#">Page 48 du Formulaire 6-K du 13 février 2020</a>  <a href="#">Pages 396 à 407 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</a>

11.7	Changement significatif de la situation financière de l'Émetteur	
------	--	--

- ii. La "Table de Concordance relative aux Informations Incorporées Par Référence concernant CS" figurant aux pages 91 à 96 du Prospectus de Base est modifiée par l'ajout [en bleu](#) des informations suivantes :

Numéro de section	Titre de section	Sous-titre	Page(s) du fichier PDF
<b>Formulaire 6-K du 22 mars 2019</b>			
	Formulaire 6-K		3 à 4 et 6
<b>Formulaire 20-F du 22 mars 2019</b>			
	Formulaire 20-F	Définitions	6
		Sources	6
		Mise en garde concernant les informations prospectives	6
		Partie I	7 à 11
		Partie II	11 à 12
		Partie III	12 à 13
<b>Annexe au Formulaire 20-F du 22 mars 2019 (Rapport Annuel 2018 de Credit Suisse)</b>			
	Indicateurs clés		22
I	Informations sur la Société	Credit Suisse en bref	36 à 37
		Stratégie	38 à 43
		Divisions	44 à 52
		Réglementation et supervision	53 à 67
		Facteurs de risque	68 à 77
II	Analyse des résultats et de la situation financière	Environnement opérationnel	80 à 82
		Credit Suisse	83 à 93
		Swiss Universal Bank	94 à 100
		International Wealth Management	101 à 107
		Asia Pacific	108 à 114
		Global Markets	115 à 117
		Investment Banking & Capital Markets	118 à 120
		Strategic Resolution Unit	121 à 123
		Corporate Center	124 à 125
		Actifs sous gestion	126 à 128
		Principales estimations comptables	129 à 134



III	Trésorerie, Risque, Bilan et Hors bilan	Gestion des liquidités et des financements	136 à 143
		Gestion des capitaux	144 à 163
		Gestion des risques	164 à 204
		Bilan et hors bilan	205 à 208
IV	Gouvernance d'entreprise	Aperçu	210 à 213
		Actionnaires	214 à 218
		Conseil d'Administration	219 à 238
		Directoire	239 à 248
		Informations supplémentaires	249 à 252
V	Rémunération	Système de rémunération	259 à 260
		Gouvernance des rémunérations	261 à 262
		Rémunération du Directoire pour 2018	263 à 270
		Système de rémunération du Directoire pour 2019	271 à 272
		Rémunération du Conseil d'Administration	273 à 276
		Rémunération du Groupe	277 à 285
		Rapport du Commissaire aux Comptes	286
VI	Etats financiers consolidés – Credit Suisse Group	Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant	289
		Etats financiers consolidés, y compris:	291 à 438
		Comptes des résultats consolidés	291
		Etats consolidés du résultat global	291
		Bilans consolidés	292 à 293
		Etats consolidés des variations des capitaux propres	294 à 295
		Etats consolidés des flux de trésorerie	296 à 297
		Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	297
		Notes relatives aux états financiers consolidés, y compris:	298 à 435
		Synthèse des politiques comptables importantes	298 à 306
		Litiges	411 à 421
		Comptes de résultats consolidés simplifiés	425 à 427

		Etats consolidés du résultat global résumés	425 à 427
		Bilans consolidés résumés	428 à 429
		Etats consolidés des flux de trésorerie résumés	430 à 432
		Contrôles et procédures	436
		Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant	437 à 438
VII	Etats financiers de la société mère – Credit Suisse Group	Rapport du commissaire aux comptes	441 à 443
		Etats financiers de la société mère, y compris:	444 à 454
		Compte de résultat	444
		Bilans	444
		Notes relatives aux états financiers	445 à 453
		Proposition d'utilisation du bénéfice au bilan et de la répartition du capital	
VIII	Etats financiers consolidés – Credit Suisse (Bank)	Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant	457
		Etats financiers consolidés, y compris:	459 à 538
		Comptes de résultats consolidés	459
		Etats consolidés du résultat global	459
		Bilans consolidés	460 à 461
		Etats consolidés des variations des capitaux propres	462 à 463
		Etats consolidés des flux de trésorerie	464 à 465
		Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	465
		Notes relatives aux états financiers consolidés	466 à 535
		Contrôles et procédures	536
		Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant	537 à 538
		IX	Etats financiers de la société mère – Credit Suisse (Bank)
Etats financiers de la société mère, y compris:	546 à 580		
Compte de résultat	546		

		Bilans	547
		Opérations hors bilan	547 à 548
		Tableau de variation des capitaux propres	548
		Notes relatives aux états financiers	549 à 578
		Proposition d'utilisation des réserves et du bénéfice au bilan	579
X	Informations supplémentaires	Informations statistiques	582 à 593
		Autres informations	594 à 598
Annexe		Informations sélectionnées sur cinq ans	600 à 601
<b>Formulaire 6-K du 24 avril 2019</b>			
	Formulaire 6-K		
		Note explicative	2
		Déclarations prospectives	2
		Différences entre le Groupe et la Banque	3 à 4
		Banque -Données financières sélectionnées	4 à 5
		Appendice	6
<b>Appendice au Formulaire 6-K du 24 avril 2019 (Publication des résultats du Premier Trimestre 2019 de Credit Suisse)</b>			
	Publication des Résultats du Premier Trimestre 2019	Indicateurs clés	9
		Credit Suisse	10 à 14
		Swiss Universal Bank	15 à 20
		International Wealth Management	21 à 27
		Asia Pacific	28 à 32
		Global Markets	33 à 35
		Investment Banking & Capital Markets	36 à 38
		Corporate Center	39 à 41
		Actifs sous gestion	42
		Indicateurs financiers additionnels	43
		Informations importantes	44
	Appendice		45 à 55
<b>Formulaire 6-K du 26 avril 2019</b>			
	Formulaire 6-K	Communiqué de presse	4

<b>Formulaire 6-K du 3 mai 2019</b>			
	Formulaire 6-K	Note explicative	2
		Déclarations prospectives	2
		Appendices	3
<b>Appendice au Formulaire 6-K du 3 mai 2019 (Rapport du Premier Trimestre 2019 de Credit Suisse)</b>			
	Indicateurs clés		8
	Credit Suisse en un coup d'œil		10
I	Résultats de Credit Suisse	Environnement opérationnel	12 à 14
		Credit Suisse	15 à 22
		Swiss Universal Bank	23 à 28
		International Wealth Management	29 à 35
		Asia Pacific	36 à 40
		Global Markets	41 à 43
		Investment Banking & Capital Markets	44 à 46
		Corporate Center	47 à 49
		Actifs sous gestion	50 à 52
II	Trésorerie, risques, bilan et hors-bilan	Gestion de la liquidité et du financement	54 à 57
		Gestion du capital	58 à 71
		Gestion des risques	72 à 79
		Bilan et hors-bilan	80 à 81
III	Etats financiers simplifiés consolidés – non audités	Rapport du Cabinet d'Expert-Comptable Indépendant	85
		Etats financiers consolidés simplifiés – non audités  (comprenant le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés de CSG AG)	87 à 163
		Note sur les états financiers simplifiés consolidés – non audités, y compris la Note 33	94 à 163
		Quelques informations sur les comptes de résultats et bilans consolidés de Credit Suisse AG	160 à 163
<b>Formulaire 6-K du 2 juillet 2019</b>			
	Formulaire 6-K	Communiqué de presse	3

<b>Formulaire 6-K du 31 juillet 2019</b>			
	Formulaire 6-K	Note explicative	2
		Déclarations prospectives	2
		Analyse et perspectives opérationnelles et financières	3 à 7
		Différences entre le Groupe et la Banque	8 à 9
		Etats financiers consolidés simplifiés	9
		Appendices	10
<b>Troisième Appendice au Formulaire 6-K du 31 juillet 2019 (Rapport du 2<sup>ème</sup> Trimestre 2019 de Credit Suisse )</b>			
		Indicateurs clés	16
		Credit Suisse en bref	18
I	Résultats de Credit Suisse	Résultats de Credit Suisse	19 à 64
		Environnement opérationnel	20 à 22
		Credit Suisse	23 à 33
		Swiss Universal Bank	34 à 39
		International Wealth Management	40 à 46
		Asia Pacific	47 à 52
		Global Markets	53 à 55
		Investment Banking & Capital Markets	56 à 58
		Corporate Center	59 à 61
		Actifs sous gestion	62 à 64
II	Trésorerie, risques, bilan et hors-bilan	Trésorerie, risques, bilan et hors-bilan	65 à 96
		Gestion de la liquidité et du financement	66 à 69
		Gestion des capitaux	70 à 83
		Gestion des risques	84 à 93
		Bilan et hors-bilan	94 à 95
III	Etats financiers consolidés simplifiés – non audités	Etats financiers consolidés simplifiés – non audités	97 à 185
		Notes relatives aux états financiers simplifiés consolidés – non audités,	98
		Rapport du Cabinet d'Expert- Comptable Indépendant	99

		Etats financiers consolidés simplifiés – non audités  (comprenant le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés de CSG AG)	101 à 108
		Note sur les états financiers simplifiés consolidés – non audités, y compris la Note 33	109 à 185
		Quelques informations sur les comptes de résultats et bilans consolidés de Credit Suisse AG	178 à 185
<b>Quatrième Appendice au Formulaire 6-K du 31 juillet 2019 (Etats Financiers du 1<sup>er</sup> Semestre 2019 de Credit Suisse AG</b>			
	Etats Financiers du 1er Semestre 2019 de Credit Suisse AG	Etats Financiers du 1er Semestre 2019 de Credit Suisse AG	191 à 253
		Notes sur les états financiers simplifiés consolidés – non audités	192
		Rapport du Cabinet d'Expert-Comptable Indépendant	193
		Etats financiers consolidés simplifiés de Credit Suisse AG –non audités	195 à 253
		Etats consolidés du résultat global (non audités)	195
		Bilans consolidés (non audités)	196 à 197
		Etats consolidés des flux de trésorerie (non audités)	199 à 200
		Notes relatives aux états financiers simplifiés consolidés – non audités	201 à 253
<b>Formulaire 6-K du 1er Octobre 2019</b>			
	Communiqué de presse	L'ensemble du document, à l'exception des phrases suivantes du communiqué de presse : "Un résumé de la portée et des principales conclusions de l'enquête figure à l'annexe 1 ( <i>A summary of the scope and key findings of the investigation is attached in Annex 1.</i> )", "Veuillez trouver le CV de James B. Walker en annexe 2. ( <i>Please find the CV of James B. Walker attached in Annex 2.</i> )" et "Pour de plus amples informations sur Credit Suisse, veuillez consulter le site <a href="http://www.credit-suisse.com">www.credit-suisse.com</a> ( <i>Further information about Credit Suisse can be found at www.credit-suisse.com</i> )".	1 à 5
<b>Formulaire 6-K du 2 Octobre 2019</b>			
	Communiqué de presse	L'ensemble du document, à l'exception de l'information contenue dans la section du communiqué de presse intitulée "Credit Suisse Call – Mercredi 2 octobre 2019 ( <i>Credit Suisse Call - Wednesday, October 2, 2019</i> )" et la phrase "Pour de plus amples informations sur Credit Suisse, veuillez consulter le site <a href="http://www.credit-suisse.com">www.credit-suisse.com</a> ( <i>Further</i>	1 à 6

		<i>information about Credit Suisse can be found at www.credit-suisse.com)".</i>	
Formulaire 6-K du 30 octobre 2019			
	Formulaire 6-K	Page de couverture	1
		Note explicative	2
		Déclarations prospectives	2
		Différences entre le Groupe et la Banque	3 à 4
		Données financières sélectionnées - Banque	4 à 5
		Appendices	6
Troisième Appendice au Formulaire 6-K du 30 octobre 2019 (Rapport du 3 <sup>ème</sup> Trimestre 2019 de Credit Suisse )			
		Page de couverture	9
		Indicateurs clés	10
		Table des matières	11
		Credit Suisse en bref	12
I	Résultats de Credit Suisse	Résultats de Credit Suisse	13 à 58
		Environnement opérationnel	14 à 16
		Credit Suisse	17 à 27
		Swiss Universal Bank	28 à 33
		International Wealth Management	34 à 40
		Asia Pacific	41 à 46
		Global Markets	47 à 49
		Investment Banking & Capital Markets	50 à 52
		Corporate Center	53 à 55
		Actifs sous gestion	56 à 58
II	Trésorerie, risques, bilan et hors-bilan	Trésorerie, risques, bilan et hors-bilan	59 à 88
		Gestion de la liquidité et du financement	60 à 63
		Gestion des capitaux	64 à 76
		Gestion des risques	77 à 86
		Bilan et hors-bilan	87 à 88
III	Etats financiers	Etats financiers consolidés simplifiés – non audités	89 à 177

consolidés simplifiés – non audités	Notes relatives aux états financiers simplifiés consolidés – non audités,	90	
	Rapport du Cabinet d'Expert-Comptable Indépendant	91	
	Etats financiers consolidés simplifiés – non audités (comprenant le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés de CSG AG)	93 à 177	
	Note sur les états financiers simplifiés consolidés – non audités, y compris la Note 33	101 à 177	
	Quelques informations sur les comptes de résultats et bilans consolidés de Credit Suisse AG	172 à 177	
Liste d'abréviations			178
Taux de conversion des devises étrangères			180
Mise en garde concernant les informations prospectives			181
Formulaire 6-K du 12 novembre 2019			
Communiqué de presse	L'ensemble du document, à l'exception de la phrase suivantes du communiqué de presse : "Pour de plus amples informations sur Credit Suisse, veuillez consulter le site <a href="http://www.credit-suisse.com">www.credit-suisse.com</a> (Further information about Credit Suisse can be found at <a href="http://www.credit-suisse.com">www.credit-suisse.com</a> )".	1 à 7	
Formulaire 6-K du 11 décembre 2019			
Formulaire 6-K	Page de couverture	1 à 2	
	Communiqué de presse	3 à 9	
	Signatures	10	
Formulaire 6-K du 20 décembre 2019			
Formulaire 6-K	Page de couverture	1 à 2	
	Communiqué de presse	3 à 4	
	Signatures	5	
<a href="#">Formulaire 6-K du 3 février 2020</a>			
<a href="#">Formulaire 6-K</a>	<a href="#">Page de couverture</a>	<a href="#">1 à 2</a>	
	<a href="#">Communiqué de presse</a>	<a href="#">3 à 5</a>	
	<a href="#">Signatures</a>	<a href="#">6</a>	
<a href="#">Formulaire 6-K du 7 février 2020</a>			
<a href="#">Formulaire 6-K</a>	<a href="#">Page de couverture</a>	<a href="#">1 à 2</a>	



	<u>Communiqué de presse</u>	<u>3 à 6</u>
	<u>Signatures</u>	<u>7</u>
<u>Formulaire 6-K du 13 février 2020</u>		
<u>Formulaire 6-K</u>	<u>Page de couverture</u>	<u>1</u>
	<u>Note Explicative</u>	<u>2</u>
	<u>Déclarations prospectives</u>	<u>2</u>
	<u>Différences entre le Groupe et la Banque</u>	<u>3 à 4</u>
	<u>Banque - Données financières sélectionnées</u>	<u>4 à 5</u>
	<u>Annexes</u>	<u>6</u>
	<u>Signature</u>	<u>7</u>
<u>Annexe au Formulaire 6-K du 13 février 2019 (Rapport du 4<sup>ème</sup> Trimestre 2019 de Credit Suisse )</u>		
	<u>Page de couverture</u>	<u>8</u>
	<u>Indicateurs clés</u>	<u>9</u>
	<u>Credit Suisse</u>	<u>10 à 16</u>
	<u>Swiss Universal Bank</u>	<u>17 à 23</u>
	<u>International Wealth Management</u>	<u>24 à 30</u>
	<u>Asia Pacific</u>	<u>31 à 36</u>
	<u>Global Markets</u>	<u>37 à 39</u>
	<u>Investment Banking &amp; Capital Markets</u>	<u>40 à 42</u>
	<u>Corporate Center</u>	<u>43 à 45</u>
	<u>Actifs sous gestion</u>	<u>46 à 47</u>
	<u>Indicateurs financiers additionnels</u>	<u>48</u>
	<u>Informations importantes</u>	<u>49</u>
	<u>Annexe</u>	<u>50 à 61</u>
<u>Formulaire 6-K du 19 mars 2020</u>		
<u>Formulaire 6-K</u>	<u>Page de couverture</u>	<u>1 à 2</u>
	<u>Communiqué de presse</u>	<u>3 à 5</u>
	<u>Tout le document sauf pour les phrases “To listen, please register at the below link: <a href="https://streamamg.wixsite.com/efconference2020">https://streamamg.wixsite.com/efconference2020</a>” et “Further information about Credit Suisse can be found at <a href="http://www.credit-suisse.com">www.credit-suisse.com</a>”.</u>	
	<u>Signatures</u>	<u>6</u>

<u>Formulaire 6-K du 25 mars 2020</u>			
<u>Formulaire 6-K</u>	<u>Page de couverture</u>	<u>1 à 2</u>	
	<u>Communiqué de presse</u>	<u>3-5</u> <u>7</u>	
	<u>Signatures</u>	<u>8</u>	
<u>Formulaire 20-F du 25 mars 2020</u>			
<u>Formulaire 20-F</u>	<u>Définitions</u>	<u>6</u>	
	<u>Sources</u>	<u>6</u>	
	<u>Mise en garde concernant les informations prospectives</u>	<u>6</u>	
	<u>Partie I</u>	<u>7 à 11</u>	
	<u>Partie II</u>	<u>12 à 13</u>	
	<u>Partie III</u>	<u>13</u>	
<u>Annexe au Formulaire 20-F du 25 mars 2020 (Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse)</u>			
	<u>Indicateurs clés</u>	<u>18</u>	
<u>I</u>	<u>Informations sur la Société</u>	<u>Credit Suisse en bref</u>	<u>30</u>
		<u>Stratégie</u>	<u>31 à 35</u>
		<u>Divisions</u>	<u>36 à 43</u>
		<u>Réglementation et supervision</u>	<u>44 à 60</u>
		<u>Facteurs de risque</u>	<u>61 à 70</u>
<u>II</u>	<u>Analyse de la situation opérationnelle et financière</u>	<u>Environnement opérationnel</u>	<u>72 à 64</u>
		<u>Credit Suisse</u>	<u>75 à 85</u>
		<u>Swiss Universal Bank</u>	<u>86 à 92</u>
		<u>International Wealth Management</u>	<u>93 à 99</u>
		<u>Asia Pacific</u>	<u>100 à 106</u>
		<u>Global Markets</u>	<u>107 à 109</u>
		<u>Investment Banking &amp; Capital Markets</u>	<u>110 à 112</u>
		<u>Corporate Center</u>	<u>113 à 115</u>
		<u>Actifs sous gestion</u>	<u>116 à 118</u>
		<u>Principales estimations comptables</u>	<u>119 à 124</u>
<u>III</u>		<u>Gestion des liquidités et des financements</u>	<u>126 à 133</u>

	<u>Trésorerie, Risque, Bilan et Hors bilan</u>	<u>Gestion du capital</u>	<u>134 à 152</u>
		<u>Gestion des risques</u>	<u>153 à 191</u>
		<u>Bilan et hors bilan</u>	<u>192 à 194</u>
<u>IV</u>	<u>Gouvernance d'entreprise</u>	<u>Aperçu</u>	<u>196 à 200</u>
		<u>Actionnaires</u>	<u>200 à 205</u>
		<u>Conseil d'Administration</u>	<u>206 à 227</u>
		<u>Directoire</u>	<u>228 à 237</u>
		<u>Informations supplémentaires</u>	<u>238 à 240</u>
<u>V</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Rémunération du Directoire</u>	<u>246 à 253</u>
		<u>Rémunération du Groupe</u>	<u>254 à 262</u>
		<u>Rémunération du Conseil d'Administration</u>	<u>263 à 267</u>
		<u>Système de rémunération</u>	<u>268 à 271</u>
		<u>Gouvernance des rémunérations</u>	<u>272 à 273</u>
		<u>Rapport du Commissaire aux Comptes</u>	<u>274</u>
<u>VI</u>	<u>Etats financiers consolidés – Credit Suisse Group</u>	<u>Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant</u>	<u>277 à 280</u>
		<u>Etats financiers consolidés, y compris:</u>	<u>281 à 421</u>
		<u>Comptes de résultats consolidés</u>	<u>281</u>
		<u>Etats consolidés du résultat global</u>	<u>281</u>
		<u>Bilans consolidés</u>	<u>282 à 283</u>
		<u>Etats consolidés des variations des capitaux propres</u>	<u>284 à 285</u>
		<u>Etats consolidés des flux de trésorerie</u>	<u>286 à 287</u>
		<u>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</u>	<u>287</u>
		<u>Notes relatives aux états financiers consolidés, y compris:</u>	<u>288 à 421</u>
		<u>Synthèse des principales méthodes comptables</u>	<u>288 à 296</u>
		<u>Litiges</u>	<u>396 à 407</u>
		<u>Comptes de résultats consolidés et simplifiés</u>	<u>411 à 413</u>
		<u>Etats consolidés et simplifiés du résultat global</u>	<u>411 à 413</u>

		<a href="#"><u>Bilans consolidés et résumés</u></a>	<a href="#"><u>414 à 415</u></a>
		<a href="#"><u>Etats consolidés et simplifiés des flux de trésorerie</u></a>	<a href="#"><u>416 à 418</u></a>
		<a href="#"><u>Contrôles et procédures</u></a>	<a href="#"><u>422</u></a>
		<a href="#"><u>Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant</u></a>	<a href="#"><u>423 à 424</u></a>
<a href="#"><u>VII</u></a>	<a href="#"><u>Etats financiers de la société mère – Credit Suisse Group</u></a>	<a href="#"><u>Rapport du Commissaire aux Comptes</u></a>	<a href="#"><u>427 à 429</u></a>
		<a href="#"><u>Etats financiers de la société mère, y compris:</u></a>	<a href="#"><u>430 à 441</u></a>
		<a href="#"><u>Compte de résultat</u></a>	<a href="#"><u>430</u></a>
		<a href="#"><u>Bilans</u></a>	<a href="#"><u>430</u></a>
		<a href="#"><u>Notes relatives aux états financiers</u></a>	<a href="#"><u>431 à 440</u></a>
		<a href="#"><u>Proposition d'utilisation du bénéfice au bilan et de la répartition du capital</u></a>	<a href="#"><u>441</u></a>
<a href="#"><u>VIII</u></a>	<a href="#"><u>Etats financiers consolidés – Credit Suisse (Bank)</u></a>	<a href="#"><u>Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant</u></a>	<a href="#"><u>445 à 448</u></a>
		<a href="#"><u>Etats financiers consolidés, y compris:</u></a>	<a href="#"><u>449 à 523</u></a>
		<a href="#"><u>Comptes de résultats consolidés</u></a>	<a href="#"><u>449</u></a>
		<a href="#"><u>Etats consolidés du résultat global</u></a>	<a href="#"><u>449</u></a>
		<a href="#"><u>Bilans consolidés</u></a>	<a href="#"><u>450 à 451</u></a>
		<a href="#"><u>Etats consolidés des variations des capitaux propres</u></a>	<a href="#"><u>452 à 453</u></a>
		<a href="#"><u>Etats consolidés des flux de trésorerie</u></a>	<a href="#"><u>454 à 455</u></a>
		<a href="#"><u>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</u></a>	<a href="#"><u>455</u></a>
		<a href="#"><u>Notes relatives aux états financiers consolidés</u></a>	<a href="#"><u>456 à 523</u></a>
		<a href="#"><u>Contrôles et procédures</u></a>	<a href="#"><u>524</u></a>
		<a href="#"><u>Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant</u></a>	<a href="#"><u>525 à 526</u></a>
<a href="#"><u>IX</u></a>	<a href="#"><u>Etats financiers de la société mère – Credit Suisse (Bank)</u></a>	<a href="#"><u>Rapport du Commissaire aux Comptes</u></a>	<a href="#"><u>529 à 533</u></a>
		<a href="#"><u>Etats financiers de la société mère, y compris:</u></a>	<a href="#"><u>534 à 572</u></a>
		<a href="#"><u>Compte de résultat</u></a>	<a href="#"><u>534</u></a>
		<a href="#"><u>Bilans</u></a>	<a href="#"><u>535</u></a>
		<a href="#"><u>Opérations hors bilan</u></a>	<a href="#"><u>535 à 536</u></a>

		<a href="#"><u>Tableau de variation des capitaux propres</u></a>	<a href="#"><u>536</u></a>
		<a href="#"><u>Notes relatives aux états financiers</u></a>	<a href="#"><u>537 à 566</u></a>
		<a href="#"><u>Proposition d'affectation des réserves et des bénéfices</u></a>	<a href="#"><u>567</u></a>
<a href="#"><u>X</u></a>	<a href="#"><u>Informations supplémentaires</u></a>	<a href="#"><u>Informations statistiques</u></a>	<a href="#"><u>570 à 581</u></a>
		<a href="#"><u>Autres informations</u></a>	<a href="#"><u>582 à 586</u></a>
<a href="#"><u>Annexe</u></a>		<a href="#"><u>Informations sélectionnées sur cinq ans</u></a>	<a href="#"><u>588 à 589</u></a>
		<a href="#"><u>Liste d'abréviations</u></a>	<a href="#"><u>590 à 591</u></a>
		<a href="#"><u>Glossaire</u></a>	<a href="#"><u>592 à 595</u></a>
		<a href="#"><u>Taux de conversion des devises étrangères</u></a>	<a href="#"><u>597</u></a>
		<a href="#"><u>Mise en garde concernant les informations prospectives</u></a>	<a href="#"><u>599</u></a>

4. **Modifications apportées à la section "Credit Suisse AG" dans le Prospectus de Base figurant aux pages 535 à 566 du Prospectus de Base :**

Les informations de la section intitulée "Credit Suisse AG" du Prospectus de Base sont modifiées:

- a) par l'ajout **en bleu** et la suppression **en rouge** des informations suivantes dans le tableau des membres du Directoire de CS se situant au sein de la sous – section "Directoire de CS" figurant aux pages 552 à 564 du Prospectus de Base et des deux paragraphes suivants figurant à la page 564:

"La liste des membres du Directoire à la date du présent Prospectus de Base est présentée ci-dessous.

Nom	Adresse professionnelle	Fonction occupée
<b>Tidjane Thiam</b>	<b>Credit Suisse AG</b> <b>Paradeplatz 8</b> <b>CH-8001 Zurich</b> <b>Suisse</b>	<b>Parcours professionnel</b> <del>2015 – présent: Credit Suisse</del> Directeur général (2015 – présent) Membre du Directoire (2015 – présent) <del>Membre du conseil d'administration de Credit Suisse (Schweiz) AG (2016 – présent)</del> <del>2008 – 2015: Prudential plc</del> Directeur général du Groupe (2009 – 2015) Directeur financier (2008 – 2009) <del>2002 – 2008: Aviva</del> Directeur général, Europe (2006 – 2008) Administrateur dirigeant, International (2004 – 2006) Directeur, Stratégie et développement du Groupe (2002 – 2004) <del>2000 – 2002: McKinsey &amp; Co</del> Associé, Paris <del>1998 – 1999: Ministre du Plan et du développement, Côte d'Ivoire</del> <del>1994 – 1998: Bureau national des études techniques et du développement, Côte d'Ivoire,</del> Président et Directeur Général <del>Avant 1994: McKinsey &amp; Co,</del> ● <del>Consultant, Paris, Londres et New York</del>

Nom	Adresse professionnelle	Fonction occupée
		<p><del>Formation</del></p> <p><del>1988 MBA, INSEAD</del></p> <p><del>1986 Mathématiques et physiques avancées, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, France</del></p> <p><del>1984 Ecole Polytechnique, Paris, France</del></p> <p><del>Autres activités et fonctions</del></p> <p><del>Membre du CIO (Comité International Olympique)</del></p> <p><del>Group of Thirty (G30), membre</del></p> <p><del>International Business Council du Forum économique mondial, membre</del></p>
<p><b>Thomas Gottstein</b></p>	<p><b>Credit Suisse AG</b>  <b>Paradeplatz 8</b>  <b>CH-8001 Zurich</b>  <b>Suisse</b></p>	<p><b>Parcours professionnel</b></p> <p><u>1999 – présent: Credit Suisse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Directeur Général (<i>Chief Executive Officer</i>) (2020 – présent)</b></li> <li>• <b>Directeur Général (<i>Chief Executive Officer</i>) Credit Suisse (Schweiz) AG (2016 – 2020)</b></li> <li>• <b>Directeur Général (<i>Chief Executive Officer</i>) Swiss Universal Bank (2015 – 2020)</b></li> <li>• <b>Membre du Directoire de Crédit Suisse Group AG (2015- présent)</b></li> <li>• <b>Membre du Directoire de Crédit Suisse AG (2015-2016)</b></li> <li>• <b>Responsable Premium Clients Switzerland &amp; Global External Asset Managers (2014 – 2015)</b></li> <li>• <b>Responsable Investment Banking Coverage en Suisse (2010 – 2013)</b></li> <li>• <b>Co-responsable Equity Capital Markets EMEA (2007 – 2009)</b></li> <li>• <b>Responsable Equity Capital Markets en Suisse, en Autriche et en Scandinavie (2005 – 2007), Londres</b></li> <li>• <b>Responsable Equity Capital Markets en Suisse (2002 - 2005), Zurich</b></li> <li>• <b>Département Investment Banking Suisse (1999 – 2002), Londres</b></li> </ul> <p><u>Avant 1999 : UBS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Telecoms Investment Banking and Equity Capital Markets, Londres (1993 – 1999)</b></li> <li>• <b>Group Controlling, Zurich (1990 – 1993)</b></li> </ul>

Nom	Adresse professionnelle	Fonction occupée
		<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1995 : Doctorat en Finance et Comptabilité, Université de Zurich</li> <li>• 1989 : Diplôme en Administration des Affaires et en Economie, Université de Zurich</li> </ul> <p><u>Autres activités et fonctions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pension Fund CS Group (Schweiz), membre du comité de direction de la fondation et du comité d'investissement</li> <li>• Pension Fund 2 CS Group (Schweiz), membre du comité de direction de la fondation</li> <li>• Credit Suisse Foundation, membre du comité de direction de la fondation</li> <li>• Private Banking Steering Committee of the Swiss Banking Association, membre</li> <li>• FINMA Private Banking Panel, membre</li> <li>• Swiss Entrepreneurs Foundation, membre du comité de direction de la fondation</li> <li>• Europa Forum Luzern, membre du comité exécutif</li> <li>• Opernhaus Zurich, membre du comité de direction et du comité d'audit</li> </ul>
David L. Miller	Credit Suisse Eleven Madison Avenue New York, NY 10010 Etats-Unis	<p><u>Parcours professionnel</u></p> <p><b><u>2000 – présent: Credit Suisse</u></b></p> <p>CEO, Investment Banking &amp; Capital Markets (11/2019 – présent)</p> <p>Membre du Directoire (2019 – présent)</p> <p>Responsable Crédit (2016-2019)</p> <p>Co-Responsable, Global Markets Americas (2016-2019)</p> <p>Responsable, Global Credit Products (2015-2019)</p> <p>Co-Responsable, Global Credit Products and Co-Responsable, Fixed Income Americas (2013-2015)</p> <p>Responsable, Global Leveraged Finance Capital Markets (2008-2013)</p> <p>Co-Responsable, Syndicated Loan Group (2006-2013)</p> <p>Fixed Income CMBS Wind Down (2009-2010)</p>



Nom	Adresse professionnelle	Fonction occupée
		<p>Origination Officer, Syndicated Loan Capital Markets (2004-2006)</p> <p>Fonctions diverses, Loan Origination and Banking, (2000-2004)</p> <p><b><u>Avant 2000: Donaldson, Lufkin &amp; Jenrette (DLJ) – Los Angeles</u></b></p> <p>Senior Vice President, Loan Origination (1997-2000)</p> <p><b><u>Formation :</u></b></p> <p>1988 MBA en Finance, Université de Cornell, Etats-Unis</p> <p>1987 BS en Ingénierie Electrique, Université de Brown, Etats-Unis</p> <p><b><u>Autres activités et fonctions</u></b></p> <p>Credit Suisse Americas Foundation, Membre du Conseil d'Administration</p> <p>Université de Cornell, membre du college board</p>
<p><b><u>James B.Walker</u></b></p>	<p><b><u>Credit Suisse</u></b></p> <p><b><u>Eleven Madison Avenue</u></b></p> <p><b><u>New York, NY 10010</u></b></p> <p><b><u>Etats-Unis</u></b></p>	<p><b><u>Parcours professionnel</u></b></p> <p><b><u>2009 – présent: Credit Suisse</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Group Chief Operating Officer (2019 – présent)</li> <li>• Membre du Directoire (2019 – présent)</li> <li>• Directeur financier de Credit Suisse Holdings (USA), Inc. &amp; Regional Americas Finance lead (2018 - 2019)</li> <li>• Finance Chief Operating Officer (2016 - 2019)</li> <li>• Head of Finance Change (2014 - 2019)</li> <li>• Global Head of Product Control (2011 - 2019)</li> <li>• Head of Americas Investment Banking Operations and Global Head of OTC Operations (2009 - 2011)</li> </ul> <p><b><u>2007 – 2009 : Barclays Capital, New York</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CFO, Amériques</li> </ul> <p><b><u>1994 – 2007 : Merrill Lynch</u></b></p>

Nom	Adresse professionnelle	Fonction occupée
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CFO, Global Markets &amp; Investment Banking, New York (2005 - 2007)</li> <li>• CFO, Global Equities and Fixed Income, New York (2003 - 2005)</li> <li>• CFO, Global Fixed Income, New York (2002 - 2003)</li> <li>• CFO, Securities Services Division, New York (2000 - 2002)</li> <li>• Head of Global Fixed Income, New York (2000)</li> <li>• Head of Operations, Région Asie-Pacifique, Hong Kong (1998 - 2000)</li> <li>• Head of European Derivative Operations, Londres (1995 - 1998)</li> <li>• COO, Asia Pacific Debt &amp; Equity Markets, Hong Kong (1994 - 1995)</li> </ul> <p><b><u>Avant 1994 : Morgan Stanley</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Derivative finance and operations, Tokyo (1990 - 1994)</li> <li>• Divers rôles dans la finance et les dérivés, Londres (1986-1990)</li> </ul> <p><b><u>Formation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1986, Diplôme d'études supérieures en finances, Université de Stirling</li> <li>• 1985, Bachelor en sciences mathématiques, Université de Glasgow</li> </ul>
Romeo Cerutti	Credit Suisse AG Paradeplatz 8 CH-8001 Zurich Suisse	<p><b>Parcours professionnel</b></p> <p><u>2006 – présent: Credit Suisse</u></p> <p>Directeur Juridique (2009 – présent)</p> <p>Membre du Directoire (2009 – présent)</p> <p>Co-responsable Mondial de la Conformité, CS (2008 – 2009)</p> <p>Directeur Juridique, Banque Privée (2006 – 2009)</p>

Nom	Adresse professionnelle	Fonction occupée
		<p><u>1999 – 2006: Lombard Odier Darier Hentsch &amp; Cie</u></p> <p>Associé de la Holding du Groupe (2004 – 2006)</p> <p>Responsable des finances d'entreprise (1999 – 2004)</p> <p><u>1995 – 1999: Homburger Rechtsanwälte, Zurich, Avocat</u></p> <p><u>Avant 1995: Latham and Watkins, Los Angeles, Avocat</u></p> <p><b>Formation</b></p> <p>1998 Diplôme de droit postdoctoral (habilitation), Université de Fribourg, Suisse</p> <p>1992 Admission au barreau de l'Etat de Californie, Etats- Unis</p> <p>1992 Maîtrise de droit (LLM), Université de Californie, Los Angeles, Etats-Unis</p> <p>1990 Doctorat de droit, Université de Fribourg, Suisse</p> <p>1989 Admission au barreau du Canton de Zurich, Suisse</p> <p>1986 Maîtrise de droit (lic.iur.), Université de Fribourg, Suisse</p> <p><b>Autres activités et fonctions</b></p> <p>Vifor Pharma Ltd., Membre du Conseil d'Administration</p> <p>Swiss Finance Institute (SFI), président</p> <p>Zurich Chamber of Commerce, Membre du Conseil d'Administration</p> <p>Swiss-American Chamber of Commerce, membre du groupe juridique</p> <p>Ulrico Hoepli Foundation, Membre du Conseil d'Administration</p>
Brian Chin	Credit Suisse Eleven Madison Avenue New York, NY 10010 Etats-Unis	<p><b>Parcours professionnel</b></p> <p><u>2003 – présent: Credit Suisse</u></p> <p>Directeur Général, Global Markets (2016 – présent)</p> <p>Membre du Directoire (2016 – présent)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de Credit Suisse Holdings (USA), Inc., Credit Suisse (USA), Inc. et</p>

Nom	Adresse professionnelle	Fonction occupée
		<p>Credit Suisse Securities (USA) LLC (filiales des Etats-Unis) (2016 – présent)</p> <p>Co-responsable du Pilier Crédit au sein des Global Markets (2015 – 2016)</p> <p>Responsable Mondial des Produits Titrisés et Co-responsable des Titres à Revenu Fixe, Amériques (2012 – 2016)</p> <p>Autres postes de direction au sein d'Investment Banking (2003 – 2012)</p> <p><u>2000 – 2003: Deloitte &amp; Touche LLP,</u></p> <p>Analyste senior, équipe Transactions de titrisation</p> <p><u>Avant 2000</u></p> <p>PricewaterhouseCoopers LLP, Services de conseils des Marchés de capitaux</p> <p>The United States Attorneys' Office, Division des fraudes</p> <p><b>Formation</b></p> <p>2000 Diplôme (BS) de comptabilité, Université Rutgers</p> <p><b>Autres activités et fonctions</b></p> <p>Credit Suisse Americas Foundation, Membre du Conseil d'Administration</p>
Lydie Hudson	<p>Credit Suisse AG</p> <p>Paradeplatz 8</p> <p>CH-8001 Zurich</p> <p>Suisse</p>	<p><b>Parcours professionnel</b></p> <p><u>2008 – présent: Credit Suisse</u></p> <p>Responsable de la Conformité (2019 – présent)</p> <p>Membre du Directoire (2019 – présent)</p> <p>Directrice des Opérations, Global Markets (2015 – 2019)</p> <p>Directrice des Opérations, Global Equities (2014 – 2015)</p> <p>Divers postes de direction et rôles stratégiques au sein des divisions Equities, Fixed Income et Asset Management (2008 – 2014)</p> <p><u>2006 – 2008: The Boston Consulting Group, Consultante</u></p> <p><u>2001 – 2004: Lehman Brothers,</u></p>

Nom	Adresse professionnelle	Fonction occupée
		<p>Associée, Analyste, Groupe Immobilier mondial</p> <p><b>Formation</b></p> <p>2006 MBA, Harvard Business School, Etats-Unis</p> <p>2001 Diplôme (BA) de politique et d'économie internationales, Middlebury College, Etats-Unis</p> <p><b>Autres activités et fonctions</b></p> <p>Good Shepherd Services, Membre du Conseil d'Administration</p> <p>Forum économique mondial, Jeune leader mondial</p>
David Mathers	R. Credit Suisse AG Paradeplatz 8 CH-8001 Zurich Suisse	<p><b>Parcours professionnel</b></p> <p><u>1998 – présent: Credit Suisse</u></p> <p>Directeur Financier (2010 – présent)</p> <p>Membre du Directoire (2010 – présent)</p> <p>Directeur Général de Credit Suisse International et Credit Suisse Securities (Europe) Limited (filiales britanniques) (2016 – présent)</p> <p>Responsable de la Strategic Resolution Unit (2015 – 2018)</p> <p>Responsable des Technologies de l'Information et des Opérations (2012 – 2015)</p> <p>Responsable des Finances et Directeur des Opérations d'Investment Bankin (2007 – 2010)</p> <p>Postes senior au sein de l'activité Equity de Credit Suisse, y compris Directeur de la Recherche Européenne et Co-responsable des Actions Européennes (1998 – 2007)</p> <p><u>Avant 1998: HSBC</u></p> <p>Directeur mondial de la recherche sur actions (1997 – 1998)</p> <p>Analyste de recherche, HSBC James Capel (1987 – 1997)</p> <p><b>Formation</b></p> <p>1991 Certification d'associé, Society of Investment Analysis</p>

Nom	Adresse professionnelle	Fonction occupée
		<p>1991 Maîtrise (MA) de sciences naturelles, Université de Cambridge, Angleterre</p> <p>1987 Licence (BA) de sciences naturelles, Université de Cambridge, Angleterre</p> <p><b>Autres activités et fonctions</b></p> <p>European CFO Network, membre</p> <p>Women in Science &amp; Engineering (WISE) et Prix et bourses universitaires du Robinson College, Cambridge, mécène</p>
Antoinette Poschung	<p>Credit Suisse AG</p> <p>Paradeplatz 8</p> <p>CH-8001 Zurich</p> <p>Suisse</p>	<p><b>Parcours professionnel</b></p> <p><u>2003 – présent: Credit Suisse</u></p> <p>Responsable Mondiale des Ressources Humaines (2019 – présent)</p> <p>Membre du Directoire (2019 – présent)</p> <p>Médiatrice Conduite et déontologie (2018 – présent)</p> <p>Responsable des Ressources Humaines pour les Fonctions Centrales (2018 – 2019)</p> <p>Responsable du Développement des Talents et de l'Efficacité Organisationnelle (2015 – 2017)</p> <p>Responsable des Rémunérations, Avantages et Salaires (2012 – 2014)</p> <p>Responsable des Services Partagés au sein des Ressources Humaines (2008 – 2012)</p> <p>Responsable des Ressources Humaines Winterthur Insurance Group (2006-2007)</p> <p><u>2007 – 2008: AXA-Winterthur,</u></p> <p>Membre du directoire et responsable des ressources humaines</p> <p><u>2001 – 2003: Canton de Zurich, Responsable des</u></p> <p>Responsable des ressources humaines de l'Administration cantonale</p> <p><u>1998 – 2001: Baloise Group,</u></p>

Nom	Adresse professionnelle	Fonction occupée
		<p>Responsable des ressources humaines Assurance bâloise</p> <p><b>Formation</b></p> <p>2016 Certificat de coaching organisationnel et exécutif, Université de Columbia, Etats-Unis</p> <p>1989 Maîtrise d'éducation, psychologie et philosophie, Université de Zurich, Suisse</p> <p><b>Autres activités et fonctions</b></p> <p>Mme Poschung n'administratrice aucune autre société.</p>
Helman Sitohang	<p>Credit Suisse</p> <p>One Raffles Link</p> <p>South Lobby, #03/#04-01</p> <p>Singapour 039393</p> <p>Singapour</p>	<p><b>Parcours professionnel</b></p> <p><u>1999 – présent: Credit Suisse</u></p> <p>Directeur Général, Asia Pacific (2015 – présent)</p> <p>Membre du Directoire (2015 – présent)</p> <p>Directeur Général Régional APAC (2014 – 2015)</p> <p>Responsable de l'Investment Banking en Asie-Pacifique (2012 – 2015)</p> <p>Co-responsable du Conseil des Marchés Émergents (2012 – 2015)</p> <p>Directeur Général de l'Asie du Sud-Est (2010 – 2015)</p> <p>Co-responsable du Département d'Investment Banking – Asie-Pacifique (2009 – 2012)</p> <p>Co-responsable du Groupe Solutions de Marchés Mondiaux – Asie-Pacifique (2009 – 2012)</p> <p>Directeur Général, Indonésie (1999 – 2010)</p> <p><u>Avant 1999: Bankers Trust, Groupe des dérivés</u></p> <p><b>Formation</b></p> <p>1989 Diplôme (BS) d'ingénierie, Bandung Institute of Technology, Indonésie</p> <p><b>Autres activités et fonctions</b></p> <p>Credit Suisse Foundation, Membre du Conseil d'Administration</p>

Nom	Adresse professionnelle	Fonction occupée
		Room to Read Singapore Ltd., membre du conseil régional
Lara J. Warner	Credit Suisse AG Paradeplatz 8 CH-8001 Zurich Suisse	<p><b>Parcours professionnel</b></p> <p><u>2002 – présent: Credit Suisse</u></p> <p>Responsable des Risques (2019 – présent)</p> <p>Responsable de la Conformité et des Affaires Réglementaires (2015 – 2019)</p> <p>Membre du Directoire (2015 – présent)</p> <p>Directrice des Opérations, Investment Banking (2013 – 2015)</p> <p>Directrice Financière, Investment Banking (2010 – 2015)</p> <p>Responsable de la Recherche Obligataire Mondiale (2009 – 2010)</p> <p>Responsable de la Recherche Actions Etats-Unis (2004 – 2009)</p> <p>Analyste de Recherche Actions Senior (2002 – 2004)</p> <p><u>1999 – 2001: Lehman Brothers, Analyste de recherche sur actions</u></p> <p><u>Avant 1999: AT&amp;T</u></p> <p>Administratrice en charge des Relations investisseurs (1997 – 1999)</p> <p>Directrice financière, Activité concurrentielle de bourse locale (1995 – 1997)</p> <p>Divers postes financiers et opérationnels (1988 – 1995)</p> <p><b>Formation</b></p> <p>1988 Diplôme de science (BS) - finance, Université d'Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis</p> <p><b>Autres activités et fonctions</b></p> <p>Conseil des visiteurs de l'Université d'Etat de Pennsylvanie, membre</p> <p>Women's Leadership Board de la John F. Kennedy School of Government de l'Université de Harvard, chaire émérite</p>



Nom	Adresse professionnelle	Fonction occupée
		<p>Aspen Institute's Business and Society Program, Membre du Conseil d'Administration</p> <p>Harvard Kennedy School – Comité exécutif du doyen, Membre du Conseil d'Administration</p>
Philipp Wehle	<p>Credit Suisse AG</p> <p>Paradeplatz 8</p> <p>CH-8001 Zurich</p> <p>Suisse</p>	<p><b>Parcours professionnel</b></p> <p><u>2005 – aujourd'hui: Credit Suisse</u></p> <p>Directeur Général, International Wealth Management (2019 - aujourd'hui)</p> <p>Membre du Directoire (2019 - aujourd'hui)</p> <p>Responsable, International Wealth Management (2015 - 2019)</p> <p>Responsable, Financial Management Region &amp; Wealth Management Switzerland (2013 - 2014)</p> <p>Responsable, Financial Management Private Banking Asia Pacific (2011 - 2012)</p> <p>Responsable, Controlling Private Banking Switzerland (2007 - 2011)</p> <p>Chef de Projet Senior, Business Development Private Banking Switzerland (2005-2007),</p> <p><u>2001 – 2005 : Consart Management Consultants</u></p> <p>Consultant / Chef de projet</p> <p><b>Formation</b></p> <p>2001, Master d'Economie, Université de Bonn, Allemagne</p> <p><b>Autres activités et fonctions</b></p> <p>Credit Suisse Asset Management &amp; Investor Services (Schweiz) Holding AG, Membre du Conseil d'Administration</p> <p>"Akademischer Hilfsfonds", Bonn, Membre</p>

Il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les intérêts privés et autres obligations des membres du Conseil d'Administration et des membres du Directoire mentionnés ci-dessus et leurs obligations respectives à l'égard de CS.

Pour de plus amples informations sur les membres du Directoire, veuillez consulter les pages 197 à 226 (pages 219 à 248 du PDF) du Rapport Annuel 2018 de Credit Suisse, lequel est joint comme appendice du Formulaire 20-F en date du 22 mars 2019, aux pages 1 à 2 (pages 3 à 4 du PDF) et 4 (page 6 du PDF) du Formulaire 6-K du 22 mars 2019, à la page 1 (page 3 du PDF) du Formulaire

6-K du 2 juillet 2019, à la page 15 (page 31 du PDF) du Formulaire 6-K en date du 31 juillet 2019, aux pages 1 à 2 (pages 2 à 4 du PDF) du Formulaire 6-K du 1er octobre 2019, aux pages 1 à 2 (pages 3 à 4 du PDF) du Formulaire 6-K du 12 novembre 2019 [et aux pages 210 à 219 \(pages 228 à 237 du PDF\) du Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse, lequel est joint comme annexe du Formulaire 20-F du 25 mars 2020.](#) Pour d'autres informations quant à la composition du Conseil d'Administration au 26 avril 2019, veuillez consulter la page 2 (page 4 du PDF) du Formulaire 6-K du 26 avril 2019."

- b) par l'ajout **en bleu** et la suppression **en rouge** des informations suivantes dans la section "Procédures judiciaires et arbitrales" figurant à la page 566 du Prospectus de Base :  
**"Procédures judiciaires et arbitrales"**

A l'exception de ce qui a été communiqué dans le Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse sous la rubrique "Litigation" (note 39 aux états financiers consolidés et simplifiés de CSG aux pages 376 à 387 (pages 396 à 407 du PDF)) du Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse, lequel est joint comme annexe du Formulaire 20-F du 25 mars 2020, dans le Rapport Financier du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2019 de Credit Suisse sous la rubrique "Litigation" (note 33 aux états financiers consolidés simplifiés de CSG aux pages 158 à 161 (pages 168 à 171 du PDF) du Rapport Financier du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2019 de Credit Suisse, lequel est joint comme appendice du Formulaire 6-K du 30 octobre 2019, dans le Rapport Financier du 2<sup>ème</sup> Trimestre 2019 de Credit Suisse sous la rubrique "Litigation" (note 33 aux états financiers consolidés simplifiés de CSG aux pages 159 à 161 (pages 175 à 177 du PDF) du Rapport Financier du 2<sup>ème</sup> Trimestre 2019 de Credit Suisse, lequel est joint comme appendice du Formulaire 6-K en date du 31 juillet 2019, dans le premier Rapport Trimestriel 2019 de Crédit Suisse sous la rubrique "Litigation" ( note 33, aux états financiers consolidés simplifiés de CSG aux pages 149 à 151 ( pages 157 à 159 du PDF) Rapport Financier du 1<sup>er</sup> Trimestre 2019 de Credit Suisse lequel est joint comme appendice du Formulaire 6-K du 3 mai 2019) et dans le Rapport Annuel 2018 de Credit Suisse sous la rubrique "Litigation" (note 39 des états financiers consolidés simplifiés de CSG aux pages 389 à 399 pages 411 à 421 du PDF du Rapport Annuel 2018 de Credit Suisse, lequel est joint comme appendice du Formulaire 20-F daté du 22 mars 2019), il n'y a, et il n'y a eu au cours de la période de 12 mois se terminant à la date du présent ~~Deuxième Supplément~~ Cinquième Supplément, aucune procédure administrative, judiciaire ou arbitrale susceptible d'avoir, ou d'avoir eu récemment, des effets importants sur la position financière ou la rentabilité de CS et de ses filiales consolidées, et à la connaissance de CS, aucune procédure de la sorte n'est en cours ou imminente."

5. *Modifications apportées à la section "Informations Générales" du Prospectus de Base :*

La section intitulée "Informations Générales" dans le Prospectus de Base est modifiée l'ajout **en bleu** et la suppression **en rouge** des informations suivantes dans la sous-section "Informations sur les tendances et changements significatifs" à la page 567 du Prospectus de Base :

**"En dehors de l'incertitude relative à l'impact du virus Covid-19 mentionnée dans la section Facteurs de Risque du présent Cinquième Supplément,** aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de CS et de ses filiales consolidées depuis le **~~31 décembre 2018~~31 décembre 2019.**

**"En dehors de l'incertitude relative à l'impact du virus Covid-19 mentionnée dans la section Facteurs de Risque du présent Cinquième Supplément,** il n'y a eu aucun changement significatif de la situation financière de CS et de ses filiales consolidées depuis le **~~30 septembre 2019~~31 décembre 2019.**

Se reporter à **la section "Facteurs de Risque" aux pages 43 à 52 (pages 61 à 70 du PDF) du Formulaire 20-F du 25 mars 2020 auquel est annexé le Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse,** à la section "Facteurs de Risque" aux pages 46 à 55 (pages 68 à 77 du PDF) du Rapport Annuel 2018 de Credit Suisse, lequel est en annexe du Formulaire 20-F du 22 mars 2019, et à la section "Facteurs de Risque" du Prospectus de Base pour connaître les facteurs de risque susceptibles d'impacter les résultats futurs ou la situation financière de CSG et de ses filiales consolidées."

## RESPONSABILITE DU CINQUIEME SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

### Personnes qui assument la responsabilité du présent Cinquième Supplément au Prospectus de Base

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Cinquième Supplément sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

#### **Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa Succursale de Londres**

One Cabot Square  
London E14 4QJ  
Royaume-Uni

Dûment représenté par:

Julien Bieren

en sa qualité de signataire autorisé

et

Yogamoorthy Logan

en sa qualité de signataire autorisé

le 3 avril 2020



#### *Autorité des marchés financiers*

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ("AMF"), notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'AMF a apposé le visa n° 20-123 en date du 3 avril 2020 sur le présent Cinquième Supplément. Le Prospectus de Base, tel que complété par le Premier Supplément, le Deuxième Supplément, le Troisième Supplément, le Quatrième Supplément et par ce Cinquième Supplément ne peut être utilisé pour les besoins d'une transaction financière que s'il est complété par des Conditions Définitives. Il a été préparé par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas authentification par l'AMF des documents comptables et financiers présentés. Ce visa a été accordé sous réserve de publication des Conditions Définitives conformément aux dispositions de l'article 212-32 du Règlement Général de l'AMF, définissant les termes des titres émis.